

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
MINISTÈRE D'ÉTAT
SERVICE INFORMATION ET PRESSE

BULLETIN
DE DOCUMENTATION



22^e Année

1^{er} JUILLET 1966

N° 9

SOMMAIRE

1) Mémorial (mois de juin)	2
2) Chambre des Députés (mois de juin)	3
3) La Fête Nationale Luxembourgeoise	4
4) Exposé de S. Exc. M. Pierre Werner, Président des Conseils des Communautés Européennes, devant le Parlement Européen à Strasbourg	8
5) La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck	12
6) L'Inauguration du Hall de l'Institut National des Sports à Luxem- bourg	14
7) Les Perspectives de Développement de l'Economie Luxembourgeoise jusqu'en 1970	17
8) Nouvelles de la Cour	20
9) Le Conseil de Gouvernement— Réunions durant le mois de juin	21
10) Nouvelles diverses	21
11) Le Mois en Luxembourg (mois de juin)	29

Mémorial

(mois de juin)

Ministère des Affaires Etrangères.

La loi du 17 juin 1966 approuve la Convention entre le Luxembourg et le Portugal sur la sécurité sociale, signée à Luxembourg, le 12 février 1965.

Une autre loi du même jour approuve la Convention de Vienne sur les relations diplomatiques et le Protocole de signature facultative concernant le règlement obligatoire des différends, fait à Vienne, le 18 avril 1961.

*

Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture.

Un règlement ministériel du 2 juin 1966 fixe pour l'année 1966 le salaire annuel de l'ouvrier agricole ou viticole logé et nourri.

*

Ministère de l'Economie Nationale et de l'Énergie .

Un règlement ministériel du 17 mai 1966 fixe les prix minima de la consignation obligatoire de certains emballages.

*

Ministère de l'Éducation Nationale.

Un règlement grand-ducal du 27 mai 1966 fixe les conditions d'admission aux collèges d'enseignement moyen et deux règlements grand-ducaux du même jour créent des collèges d'enseignement moyen à Luxembourg et à Pétange.

Un règlement grand-ducal du 31 mai 1966 modifie l'article 6 du règlement grand-ducal du 6 février 1965 portant organisation des classes complémentaires et spéciales et institution de commissions médico-psycho-pédagogiques.

*

Ministère de la Famille, de la Population et de la Solidarité sociale.

Un règlement ministériel du 12 mai 1966 complète l'arrêté ministériel du 15 juin 1959 ainsi que le règlement ministériel du 2 janvier 1963 et 10 août 1965 concernant la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat.

Un autre règlement ministériel du même jour applique aux ressortissants des pays de la Communauté Economique Européenne la réglementation relative aux primes accordées dans l'intérêt de l'habitat.

*

Ministère de la Fonction Publique.

Un règlement grand-ducal du 17 juin 1966 détermine les conditions de recrutement et de stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration.

Un règlement grand-ducal du même jour remplace l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1953 portant exécution de l'article 1^{er} de la loi du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés.

*

Ministère de la Force Armée.

Un règlement grand-ducal du 17 juin 1966 modifie l'art. 2 du règlement grand-ducal du 14 juin 1961 concernant les conditions d'avancement aux grades de sous-officier de gendarmerie.

Un autre règlement grand-ducal du même jour modifie l'article 14 de l'arrêté grand-ducal du 27 décembre 1930 pris en exécution de l'article 5 de la loi du 29 juillet 1930 concernant l'étatisation de la police locale, tel qu'il a été modifié par le règlement grand-ducal du 8 octobre 1964.

Un règlement grand-ducal du 28 juin 1966 fixe la solde des hommes de troupe de l'armée.

*

Ministère de l'Intérieur.

Un règlement ministériel du 16 mai 1966 fixe le programme détaillé et la procédure des examens d'admissibilité, d'admission définitive et de promotion aux divers grades techniques des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes.

La loi du 3 mai 1966 modifie et complète la loi du 31 juillet 1962 ayant pour objet le renforcement de l'alimentation en eau potable du Grand-Duché de Luxembourg à partir du réservoir d'Esch-sur-Sûre.

Un règlement grand-ducal du 14 mai 1966 fixe les droits à percevoir sur les permis de pêche ordinaires et spéciaux.

Un règlement ministériel du 20 mai 1966 introduit un nouveau permis de pêche.

*

Ministère de la Santé Publique.

Un règlement grand-ducal du 27 mai 1966 modifie le règlement grand-ducal du 26 novembre 1964 relatif aux agents conservateurs pouvant être employés dans les denrées alimentaires destinées à l'alimentation humaine.

*

Ministère du Trésor.

Deux règlements ministériels du 22 juin 1966 déterminent les conditions de l'émission de deux emprunts de respectivement 100 et 200 millions de francs.

Un troisième règlement ministériel du même jour détermine les conditions d'émission par le fonds d'urbanisation et d'aménagement du plateau du Kirchberg d'une tranche d'emprunt de 290 millions de francs.

Chambre des Députés

(mois de juin)

- 7 juin 1966 : Réunion de la Commission agricole. —
- 8 juin 1966 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 9 juin 1966 : 54^e séance publique. — Dépôt de plusieurs projets de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Règlement des travaux parlementaires. — Projet de loi portant approbation de la Convention sur la sécurité sociale entre le Grand-Duché de Luxembourg et les Etats-Unis du Brésil, signée à Rio de Janeiro, le 16 septembre 1965. Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi sur l'immatriculation des bateaux de navigation intérieure et l'hypothèque fluviale (N° 787). Rapport de la Commission spéciale. Discussion générale. Lecture et vote du texte. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Apurement des comptes du service intérieur de la Chambre des Députés pour la session ordinaire de 1964/1965. Adoption des conclusions de la Commission des Comptes et transmission à la Chambre des Comptes pour enregistrement. —
Réunion de la Commission des Traitements. —
- 14 juin 1966 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. — Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de Travail. —
- 16 juin 1966 : Réunion de la Commission des Traitements. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 17 juin 1966 : Réunion de la Commission des Affaires Economiques. — Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 21 juin 1966 : Réunion de la Commission des Affaires Sociales. —
- 22 juin 1966 : Réunion de la Commission des Affaires Etrangères. —
- 28 juin 1966 : 55^e séance publique. — Dépôt d'un projet de loi. — Analyse des pièces. — Questions posées au Gouvernement. — Question d'ordre du jour. — Projet de loi portant modification et complément du Code des assurances sociales et de la loi du 29 août ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N° 702/10 et 702/11). Rapports de la Commission des Affaires Sociales. Discussion générale.
Réunion du Bureau de la Chambre. — Réunion de la Commission de Travail. — Réunion de la Commission des Affaires Sociales. — Réunion de la Commission du Budget. —
- 29 juin 1966 : 56^e séance publique. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés européennes et des Actes complémentaires, signés à Bruxelles, le 8 avril 1965 (N° 1133). Rapport de la Commission des Affaires Etrangères. Discussion générale.
- 30 juin 1966 : 57^e séance publique. — Nomination d'un greffier-adjoint à la Chambre des Députés. — Projet de loi portant approbation du Traité instituant un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européennes et des Actes complémentaires, signés à Bruxelles, le 8 avril 1965 (N° 1133). Continuation de la discussion générale. Lecture et vote de l'article unique. Vote sur l'ensemble par appel nominal avec dispense du second vote constitutionnel. — Projet de loi portant modification et complément du Code des Assurances sociales et de la loi du 29 août 1951 ayant pour objet la réforme de l'assurance-pension des employés privés (N° 702/10 et 702/11). Continuation de la discussion générale.

La Fête Nationale Luxembourgeoise

La célébration publique de l'anniversaire de Son Altesse Royale le Grand-Duc a marqué cette année avec éclat la Fête Nationale Luxembourgeoise.

La veille, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement et Ministre des Affaires Etrangères, s'adressa à la population luxembourgeoise dans une allocution diffusée sur les antennes de Radio-Luxembourg, dans le cadre

des émissions en langue luxembourgeoise. Le même soir, le Président du Gouvernement prononça également une allocution en langue française dans le cadre des programmes de Radio-Télé-Luxembourg.

Nous reproduisons ci-après le texte du message du Président du Gouvernement, adressé à la population en langue luxembourgeoise :

Allocution radiodiffusée de Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement

« Meng léif Matbierger,

Den éischte Gedank haut den owend göllt onsem Staatschef, onsem Souverain, Senger Kincklecher Altess. dem Groussherzog. JEAN. Eng Gebürtsdägsfeier gët allgemeng d'Gelééhét fir Wönsch duerzebrennen, Wönsch vu gudder Gesondhét, vu Familjegléck, vun Erfolleg an allen Entreprises. D'ass och dat wät mer oprichteg an hêrzech onsem Grand-Duc wönschen, Dé mat jugendlichem Elan a mat engem frëndlechen opgeschlossene Géscht iwert d'Land régéiert. Hien dréit mat der Grande-Duchesse an de Prénzekanner an onst öffentlecht Liewen en Zousatz vu fürstlecher Dignitéit a Gentillesse, dén dat Strengt an esouguer heiansdo Hârt, wät am déglechen Oflâf vun de konstitutionellen Institutionen leit, mënschlech oplockert a verklärt.

Wa mer besonnesch och Erfolleg an den Entreprises wönschen, da si mer ons bewosst, dat iwer dat Perséinlecht eraus dé Wönsch hei nach âner Dimensionen unhöllt. D'Entreprise par excellence ass „Letzeburg“, d'Zesammenhâlen an d'Zesummeliewen vun de Letzeburger. Aus dém Grond ass de Groussherzogsgebürtsdag och de Nationale Feiderdag, duerfir och sprécht ons den 23. Juni a sengem Zwéklank vu Groussherzogsgebürtsdag an Nationalfeierdag jiddfer Joer op d'neis am déiwste Gemitt un.

Wann och an onser géschteg bewéglecher Zeit d'Gefiller fir déi Wërter, un déi mer un dësem Dag erönnert gin, beim énzeln Bierger, jé no Alter, no Milieu, no Temperament verschidden Ausdrucksweisen unhuelen, wann dat spézifesch Letzeburgesch fir dén én an dén âneren ganz verschidden Interessensphären uklénke léisst, da bleiwt et dach wouer, dat kén sech selwer verlégnet. Et könnt én nêt derlânscht bei dëser Gelééhét é Gedanken ze hun fir dé Buedem, déi Traditionen, déi Institutionen virun allem, déi engem dat Liewen a Freihét an Dignitéit garantéieren, dat engem duerch d'Gewunneg eng Selbstverständlechket gin ass, dat iwer a villen Déler vun onser désaxéierter Welt nach guer keng Selbstverständlechket ass.

Viru géint engem Véierelsjoerhonnert jiddferfalls wôr net ales esou selbstverständlech, an d'Bekanntnes zu der Eegenârt vun ansem Vollek wôr e Risiko fir Freihét a Gesondhét. Mir solle grad an dësem

Joer zréckdenken un dat dreifacht Bekenntnes, wät d'Mass vun de Letzeburger viru 25 Joer, den 10. Oktober 1941, a grousser Gewëssensnout ofgeluegt hun. Am Joer 1941 huet den Okkupant systématesch ons Institutionen zerstéiert oder ëmgewandelt, ons Schoulen, ons Gerichter a munches méi. Wät em nach gefélt huet, wôr d'Zoustëmmong vun de Letzeburger zur Annexioun. Déi wollt e sech erschleichen ënnert dem Deckmantel vun enger sougenannter „Personenbestandsaufnahme“, déi e verkappte Referendum duergestallt huet. Ech erënneren Iech un déi drei Frôen, déi gestallt wôren : 1) Wät ass èr Vollekszoughehéregket ? 2) wät ass èr Nationalitéit ? 3) wät ass èr Mammesprôch ? Trotz gréisster Pressioun hun d'Letzeburger wéi é Mann dréimôl „Letzeburgesch“ geäntwert. Den Okkupant huet d'Resultäter vu sengem Referendum nie bekannt gemâch. Fir déi ënnerdréckt Letzeburger wôr et e moralesche Sieg, dén déi zoukënfteg Générationen nêt vergiesse sollen.

An der heiteger Welt get kén esou en dramatescht Bekenntnes vun ons ofverlängt. An d'Zeit ass éischter dorop gericht fit dat wät ons matt onse Nôper verbënnt méi ze ënnerstreichen, wéi dat wät ons getrennt huet. Iwregens, bei ons Letzeburger, verdréit sech d'Affirmatioun vun onsem Eegeliwwen ganz gutt matt der Ogeschlossenhét fir d'Zesummegoen an d'Zesummestoen matt ânerer Nationen fir gemengsam Zieler ze errechen. Et gëtt an der leschter Zeit vill vun engem neien Erwâchen vun Nationalismus geschwât. Mer hoffen, dat d'Râd vun der Geschicht nêt nés zréckgedréit gët, an dat den Idol vun engem absoluten, rechthabereschen an égoïsteschen Staat définitiv gestürzt ass. Gewëss, an der friddlecher Kompéititioun téschend de Länner behâpte mer ons Eegenârt, ons wirtschaftlech Léschtongen, ons kulturell Situatioun. Mé mer behâpten se duerch d'Léschtong. Eng Léschtong, déi e Staat, op grouss oder kleng, fêrdeg brénge muss, ass, senge Bierger d'Méiglechket ze gin hir Fâhegketen se entfâlen an engem Klima vu Freihét, Fortschrëtt, Uerdnong a Gerechtegket.

Onse Nationâldichter Mechel Lentz, dén huet ugeholl, dat den Idéalzoustand schons virun honnert Joer errécht wôr. Wéi héscht et am Lit : „Frôt Dir no alle Seiten hin, wéi mir esou zefridde sin.“

Si mer et och nach haut ? Si mer zefridden mat onsem Land ? Si mer zefridden mat ons selwer ?

Eppes ass sécher, mer erwärde ganz vill vum Staat, fir och nëmmen hallef zefridden ze sin. Aller déngs ass et och wouer, datt och de Staat vill vun jeddfer énzelnem verlängt.

D'Verhältness vum Staat ass en ânert gin. De Bierger ass manner önnerdon, a méi aktiv bedélegt an interesséiert. An dât ass gudd esou. An dât misst nach méi de Fall sin.

Duerfir kann én och hautesdâgs un ons ganz Populatioun den Appell richten séch fir d'Erréchang vun onsen héigen Aspiratiounen anzusetzen.

Geuerdent Wirtschaft an équilibréiert Finanzen, eng sozial-gerecht Verdélong, d'Noutwendegkét weider ze investéieren an de Konsument a Grenzen ze hâlen, d'Asicht, datt én nêt vun der Hand an de Mond lieve kann, mé, datt mer fir d'Zoukunft plange mussen, esou wéi mir vum Spuersénn vun onse Virfâhren profitéiert hun, dât sin keng ganz original Wouerrechten, mé wât se aussoen kann nëmmen mat der Asicht an der Gewëssenhaftgkét vun de Letzeburger alleguer errécht gin.

An der Erzéihong vu Jonk an Al, an der intelligenter Gestaltong vun de Loïsiren, an der Liewensfréd, déi e gesonte Sport mat sech brengt, an der frédiger Bekenntnes zur Wëssenschaft, kann ons Natioun sech bestänneg erneieren an erfréschen, esou wéi se och ëmmer opgeschloss bleiwe muss fir déi géschteg a reliéis Wërter.

D'Léift zu onsem klengem Territoire soll sech iewer och esou auswierken, datt mer alles drusetzen fir e schéin, gefälleg an adrett erschéngen ze loossen. Glécklecherweis huet de Gesetzgiewer viru kuerzem en éischte Schrëtt fir de Schutz vun der Landschaft gemâch: De Motto: «Net verschandelen, ëmmer verschéineren Er Stâdt, Ert Duerf, Er Gewân, Er Bëscher » misst duercht d'ganz Land gedroe gin.

Wât mer no bannen méi staatspolitesch a kulturell Léschtongen setzen, wât mer och no haussen der Roll vun onsem Land méi gerecht gin.

Mir dërfen des Roll wéder iwer- nach ënnerschätzen.

D'Beispill vun enger fortschrëttlecher an effiacer Verwaltung, besonnesch mat esou beschränkte Mëttele, wéi mer se sou hun, mecht Androck, spéziell op déi nei Länner. E gesond Urtél, wât nêt duerch Muecht- oder Prestigehannergedanken gefälscht ass, gët ëmmer ugehéiert, souguer wann et nêt ëmmer befollegt gët. Ons Politik ass op d'Verdeiwong an den Ausbau vun de mënschlechen a politeschen Relatiounen gericht, an nêt op hir Ofschwächung oder Opléisong. An dem Sënn gët och ons europäesch Politik gefouert.

Et gët also fir jiddferén eppes ze dun fir ons nationâl Léschtong ze formen an ze entwéckelen.

Geséchert an der Kontinuitéit duerch ons Dynastie, Déi iwer de Parteie stét an ons Souverainetéit verkîrper a sechert, bleiwt also fir Letzeburg eng Plâtz un der Sonn an eng Stëmm an dem Chouer vun dénen hoffentlech ëmmer méi verénten Natiounen.

Vive de Grand-Duc !

Vive Letzeburg ! »

C'est dans une ville en fête, richement pavoisée aux couleurs nationales et baignée dans le flot des nombreux projecteurs et des grandes illuminations, qu'eurent lieu les manifestations populaires de la Fête Nationale.

Les festivités débutèrent par des concerts de musique patriotique et militaire, suivis de la traditionnelle retraite aux flambeaux, à laquelle prirent part toutes les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg et la musique militaire, qui traversèrent en cortège les artères principales de la capitale avant d'offrir une aubade à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse et les membres de la Famille grand-ducale.

Une foule très dense acclamait la Famille régnante qui répondit du haut du balcon du Palais à l'ovation de la population.

Après l'exécution du « Wilhelmus », de la marche « Grand-Duc Jean » et de l'hymne national, la foule acclamait une fois encore Leurs Altesses Royales avant de se diriger vers la Place d'Armes, où des danses artistiques et folkloriques furent interprétées par la « Uecht » et des sociétés de gymnastique de Bonnevoie et de Hollerich.

Les manifestations populaires furent clôturées par un concert patriotique, suivi d'un bal national au Cercle Municipal, organisé par les sociétés de musique de la Ville de Luxembourg.

La Journée du 23 juin

La journée de la Fête Nationale débuta par la traditionnelle prise d'armes à la Place Guillaume, en présence des attachés militaires étrangers accrédités à Luxembourg, du Corps des officiers de l'Armée, ainsi que des délégations des Corps de la Gendarmerie et de la Police. Parmi les personnalités civiles on remarquait Monsieur Emile Hamilius, Bourgmestre honoraire de la Ville de Luxembourg, Monsieur Gustave Kass, Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Force Armée, et Monsieur F. Zurn, Echevin de la Ville de Luxembourg.

Les détachements d'honneur de la Gendarmerie, de la Police et du Bataillon d'artillerie, ainsi que la musique militaire avec le drapeau, étaient alignés devant l'Hôtel de Ville. Successivement furent reçus M. le Lieutenant-Colonel Michel Mayer, Commandant du Territoire, M. le Colonel Oscar Heldenstein, Chef d'Etat-Major de l'Armée, et Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée.

Son Altesse Royale le Grand-Duc fut reçu sous les accents de l'hymne de la Maison grand-ducale. Il passa la troupe en revue avant de prendre place à la tribune d'honneur.

Monsieur Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, s'adressa alors à la troupe en une courte allocution, puis il invita les officiers, sous-officiers et soldats à porter un triple ban à Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et à la Famille grand-ducale.

Après l'exécution de l'hymne de la Maison grand-ducale et l'hymne national, la cérémonie fut clôturée par une parade militaire devant la tribune d'honneur où avaient pris place Son Altesse Royale le Grand-Duc, entouré du Ministre de la Force Armée et du Chef d'Etat-Major de l'Armée.

A 11 heures, un Te Deum solennel fut chanté à la cathédrale de Luxembourg par Son Excellence Monseigneur Léon Lommel, Evêque de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc, la Grande-Duchesse et le Prince Henri, accompagnés de Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, des Majors Norbert Prussen et Germain Frantz, Aides de camp, et de Madame Emile Neuman, Dame d'honneur. Dans le chœur de la cathédrale on remarquait les membres du Corps diplomatique accrédités à Luxembourg, les représentants des institutions européennes installées à Luxembourg, les membres des Corps constitués et la population.

Nous reproduisons ci-après la liste des membres du Corps diplomatique qui assistèrent au Te Deum:

Afrique du Sud :

S. Exc. M. Frederik Simon Steyn, Ambassadeur; M. Norman J. Best, Conseiller

Algérie :

S. Exc. M. Boualem Bessaih, Ambassadeur

République Fédérale d'Allemagne :

S. Exc. M. Paulus von Stolzmann, Ambassadeur; M. Otto Rienermann, Attaché de presse, de commerce et pour les affaires culturelles; le Lieutenant-Colonel Hermann Bertram, Attaché de l'Air; le Comte Georg Henckel von Donnersmarck, 2^e Secrétaire (affaires agricoles)

Argentine :

S. Exc. M. Guillermo Fernandez Gill, Ambassadeur; M. Hector D. Pietropaolo, 2^e Secrétaire

Autriche :

S. Exc. Madame Johanna Monschein, Ambassadeur; M. le D^r Heinrich Pfusterschmid-Hardtenstein, Chargé d'Affaires a. i. à Luxembourg

Belgique :

S. Exc. M. Jean Vanden Bloock, Ambassadeur; M. Fernand Emond, Conseiller; M. André Bouckaert, Attaché; le Colonel BEM Frédéric Vandewalle, Attaché militaire

Brésil :

S. Exc. M. Afranio de Mello-Franco, Ambassadeur; M. José Carlos de Souza Palhares, Conseiller

Bulgarie :

S. Exc. Michaïl Paskalev, Ambassadeur

Burundi :

S. Exc. M. Louis Barusasiyeko, Ambassadeur

Cameroun :

S. Exc. M. Ferdinand Oyono, Ambassadeur

Canada :

S. Exc. M. Paul Tremblay, Ambassadeur; M. Eldon P. Black, Conseiller; le Colonel Aviateur E. C. R. Likiness, C.D., Attaché militaire; M. W. James Bonthron, 2^e Secrétaire

République Centrafricaine :

S. Exc. M. Guerillot, Ambassadeur

Chili :

S. Exc. M. José Pinera, Ambassadeur; M. Aurelio Fernandez, Ministre-Conseiller; M. Patricio Pozo, 3^e Secrétaire

Chine :

S. Exc. M. Tchen Hiong-Fei, Ambassadeur; M. Fou Wei-Sin, Attaché culturel adjoint

Congo (Léopoldville) :

S. Exc. M. Cyrille Adoula, Ambassadeur; M. René Mukendi, 1^{er} Conseiller; M. Paul Moto, Attaché

Corée :

S. Exc. M. Soo Young Lee, Ambassadeur

Costa-Rica :

La Baronne C. van Haersolte, Chargé d'Affaires a. i.

Danemark :

S. Exc. le Comte Eggert Adam Knuth, Ambassadeur

République Dominicaine :

M. le D^r Fabio Herrera-Roa, Chargé d'Affaires a. i.

Espagne :

S. Exc. M. José Nunez-Iglesias, Ambassadeur; M. Rafaël Marquez, 1^{er} Secrétaire; M. Mariano Baselga, 1^{er} Secrétaire

Etats-Unis d'Amérique :

S. Exc. Madame Patricia Roberts Harris, Ambassadeur; M. Joseph Cunningham, Conseiller; M^{lle} Joan M. Clark, 1^{er} Secrétaire; M. Thomas D. Boyatt, 2^e Secrétaire; M. James H. Morton, 2^e Secrétaire; M. John Leonard, 3^e Secrétaire; le Colonel Cecil M. Sanders, Attaché de la défense et de l'armée; le Colonel Leon J. Friedman, Attaché de l'Air; le Major General William T. Thurman, Chef Military Assistance Advisory Group; le Lieutenant-Colonel John T. Monaghan.

Finlande :

S. Exc. M. Olavi Murto, Ambassadeur; M. Niilo Pusa, 1^{er} Secrétaire

France :

M. Jacques Dircks-Dilly, Chargé d'Affaires a. i.; M. Berthold Langenbach, Attaché; le Colonel Jacques Vassal, Attaché militaire, naval et de l'air; M. Henri Beaujard, Conseiller commercial; M. Pierre Vernier, Attaché commercial

Gabon :

S. Exc. M. Marcel Sandoungout, Ambassadeur

Grande-Bretagne :

S. Exc. Sir Geoffrey Aldington, K.B.E., C.M.G.,
Ambassadeur; M. D. F. Ballentyne, 1^{er} Secrétaire;
M. J. R. Wraight, C.M.G., Conseiller commercial;
le Général de brigade H. M. A. Hunter, D.S.O.,
M.B.E., Attaché militaire

Grèce :

M. Alexandre Raphaël, Chargé d'Affaires a. i.

Haute-Volta :

M. Michel Kampaore, Chargé d'Affaires a. i.

Hongrie :

S. Exc. M. Laszlo Molnar, Ambassadeur; M. Tibor
Futo, Conseiller commercial

Inde :

M. A.N.D. Haksar, Chargé d'Affaires a. i.

Indonésie :

S. Exc. M. le Prof. D^r Ir Tojib Hadiwidjaja,
Ministre

Irak :

M. Nizar el Kadi, Chargé d'Affaires a. i.

Iran :

S. Exc. M. le D^r Fereydoun Diba, Ambassadeur;
M. Nasrollah Fahimi

Irlande :

M. Brendan Dillon, Chargé d'Affaires a. i.

Islande :

S. Exc. M. Henrik v. Björnsson, Ambassadeur

Israël :

M. Shamay Cahana, Chargé d'Affaires a. i.

Italie :

S. Exc. Roberto Caracciolo di San Vito, Ambassa-
deur; M. Francesco Guariglia, Conseiller; le Génér-
al de brigade Antonio Grossi, Attaché militaire

Japon :

S. Exc. M. Morio Yukawa, Ambassadeur

Liban :

S. Exc. M. Nagib Sadaka, Ambassadeur

Mali :

S. Exc. M. Mamadou Traore, Ambassadeur

Maroc :

S. Exc. M. Bensalem Guessous, Ambassadeur

Mauritanie :

M. Abdoul Silèye Seck, Chargé d'Affaires a. i.

Mexique :

S. Exc. M. Emilio Calderon Puig, Ambassadeur;
M. Manuel de Araoz, Ministre plénipotentiaire;
M^{me} Doré Diener, Attaché

Niger :

S. Exc. M. Yacouba Djibo, Ambassadeur

Norvège :

S. Exc. M. Jahn Halvorsen, Ambassadeur

Pakistan :

M. Birjis Hasan Khan, Chargé d'Affaires a. i.

Paraguay :

S. Exc. M. Thomas R. Salomoni, Ambassadeur;
M. Rodolfo Ocampos, Conseiller; M. Gustavo
Riego, 1^{er} Secrétaire

Pays-Bas :

S. Exc. le Baron Sweder G. M. von Voorst tot
Voorst, Ambassadeur; M^{lle} C. J. de Roo van
Alderwerelt, 1^{er} Secrétaire; M. P. J. M. Jonkman,
1^{er} Secrétaire, chargé des affaires de presse; le
Colonel de la Cavalerie Jhr. J. J. G. Beelaerts van
Blokland, Attaché militaire; M. le D^r Ing. D. de
Waal, Attaché agricole

Pérou :

S. Exc. M. Federico Remy-Valdivieso,
Ambassadeur

Pologne :

S. Exc. M. le D^r Jan Wasilewski, Ambassadeur; le
Lt-Colonel Henryk Gradzik, Attaché militaire,
naval et de l'air ...

Portugal :

S. Exc. M. Eduardo Cieira Leitao, Ambassadeur

Roumanie :

S. Exc. M. Ion Oancea, Ambassadeur

Rwanda :

S. Exc. M. Augustin Munhaneza, Ambassadeur

Saint-Siège :

S. Exc. R. Mgr Silvio Oddi, Nonce Apostolique

Suède :

S. Exc. M. Tage Grønwall, Ambassadeur

Suisse :

S. Exc. M. Jean-Louis Pahud, Ambassadeur; M.
Jean Richard, Conseiller

Tchad :

S. Exc. M. Adoum, Aganaye, Ambassadeur

Tchécoslovaquie :

S. Exc. M. Miloslav Sustal, Ambassadeur

Thaïlande :

S. Exc. M. Luang Dithakar Bhakdi,
Ambassadeur

Tunisie :

S. Exc. M. Slaheddine El Goulli, Ambassadeur;
M. Abdelaziz El-Ayadhi, Secrétaire

Union des Républiques Soviétiques Socialistes :

S. Exc. M. Igor M. Ejov, Ambassadeur; M. Igor
N. Soudarev, 3^e Secrétaire; le Colonel Mikhaïl F.
Chevirine, Attaché militaire

Venezuela :

S. Exc. M. José Nucete Sardi, Ambassadeur; M.
Rodolfo Molina Duarte, 2^e Secrétaire

Yougoslavie :

S. Exc. M. le D^r Stane Pavlic, Ambassadeur.

Voici le programme musical qui fut exécuté par la maîtrise de la cathédrale de Luxembourg, sous la direction de Monsieur l'abbé René Ponchelet, avec aux orgues maître Albert Leblanc :

Entrée : Paraphrase sur le « Wilhelmus » (orgue) A. Leblanc; Exsultate Justi, Th. L. Viadana; Domine Salvum Fac, A. Leblanc; Sancta Maria, P. Barthel; Te Deum (plain-chant); In Te Domine Speravi, R. Ponchelet; Ons Hémecht (Hymne national), Ant. Zinnen; Sortie: Final de la 6^e Symphonie, L. Vierne.

A l'issue du service religieux, des salves d'honneur furent tirées par une batterie d'artillerie en l'honneur de Son Altesse Royale le Grand-Duc et la Famille grand-ducale.

*

Exposé de S. Exc. Monsieur Pierre Werner, Président des Conseils des Communautés Européennes, devant le Parlement Européen à Strasbourg

Le 28 juin 1966, Son Excellence Monsieur Pierre Werner, Président du Gouvernement luxembourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, a fait en sa qualité de Président des Conseils des Communautés Européennes un exposé devant le Parlement Européen à Strasbourg sur les activités des Conseils. Cet exposé a été suivi d'un large échange de vues entre le Parlement, les Conseils et les Exécutifs. Nous reproduisons ci-après le texte de l'exposé du Président des Conseils :

« Monsieur le Président,
Mesdames,
Messieurs,

Les circonstances ont voulu que cette année, exceptionnellement, l'honneur revienne au Président des Conseils qui a participé au dernier colloque entre les institutions des Communautés, de vous présenter l'exposé traditionnel sur l'activité des Conseils.

Vous vous souviendrez que, lors du colloque de janvier, qui se situait à un moment particulièrement difficile dans la vie de nos Communautés, j'exprimais le ferme espoir que la volonté d'aboutir qui présidait aux travaux du Conseil entraînerait des résultats positifs et nous permettrait de régler d'une manière durable les questions en suspens et de donner ainsi un nouvel élan aux Communautés.

Les faits ont démontré, me semble-t-il, que je ne faisais pas preuve alors d'un optimisme excessif. En effet, les accords réalisés à Luxembourg, le 28 janvier 1966, ont permis à la Communauté de reprendre son activité normale. Naturellement, un nombre considérable de problèmes se présentait sur la table du Conseil et il était nécessaire d'établir un certain ordre de priorités. C'est pourquoi, sans négliger l'examen d'autres questions, nous avons consacré la plupart de nos efforts, à examiner deux problèmes qui demandaient une solution d'urgence, à savoir : d'une part, le financement de la politique agricole commune et

Dans tout le pays, la Fête Nationale a été célébrée au cours de manifestations patriotiques et religieuses, auxquelles prirent part les autorités locales et la population.

Des services religieux furent également célébrés à l'occasion de la Fête Nationale à la synagogue et à l'église protestante de Luxembourg et d'Esch-sur-Alzette.

A l'étranger, la Fête Nationale a été marquée par de brillantes réceptions dans les salons des Ambassades du Grand-Duché, auxquelles assistèrent les plus hautes personnalités civiles, militaires et religieuses.

les questions qui y étaient rattachées; d'autre part, la préparation des négociations multilatérales au sein du GATT. Il me semble, dès lors, que l'essentiel de cet exposé peut être consacré à ces deux questions.

Vous savez que, dans la nuit du 11 mai, le Conseil a pu aboutir à un accord sur le financement de la politique agricole commune. Le contenu de cet accord vous a été exposé quelques heures plus tard par M. le vice-président Marjolin, et le Conseil a été très heureux que, de cette manière, votre Assemblée ait pu en être informée sans tarder.

Je voudrais également vous dire combien le Conseil a apprécié les réactions qu'à cette occasion les présidents de tous vos groupes politiques ont exprimées au sujet de cet accord. En effet, je crois que ces résultats répondent bien au ferme espoir que je formulais devant vous au début de cette année, et que je vous rappelais tout à l'heure, de voir donner un nouvel élan à notre Communauté.

Etant donné donc que vous êtes pleinement renseignés sur le contenu des accords du 11 mai, je m'efforcerai surtout d'en situer la portée politique.

Ces accords constituent un ensemble complexe et articulé de mesures dont les objectifs sont pourtant très clairs : Il s'agit d'abord de combler les lacunes de la mise en œuvre de la politique agricole commune, ensuite de faire progresser la libre circulation des marchandises, tant agricoles qu'industrielles, de

manière à la réaliser dans son ensemble au cours de l'année 1968, d'accomplir enfin de nouveaux pas dans d'autres domaines, en vue de sauvegarder un développement équilibré de la Communauté. En bref, l'objectif est celui d'établir les structures essentielles du Marché Commun, et cela, avant même les échéances prévues par le Traité.

Comme il le devait, le Conseil a tout d'abord réglé le financement agricole.

En effet, après les décisions de janvier 1962 — par lesquelles on avait créé les premières organisations de marché — et après celles de décembre 1964 — par lesquelles on avait fixé un niveau commun des prix des céréales — les accords actuels sur le financement agricole représentent la mise en place de la toile de fond de la politique agricole commune. Les éléments essentiels vous en sont connus. Le but a été d'assurer la poursuite d'une responsabilité financière de la Communauté dans les dépenses nécessaires en vue d'atteindre les objectifs prévus à l'article 39 du Traité, et même un équilibre d'un caractère plus général entre les différents Etats membres.

C'est pourquoi le Conseil a dû tenir compte de facteurs d'équilibre multiples : équilibres à réaliser d'abord entre le volume global du Fonds et les nécessités de sa section „Orientation”, ensuite, entre les prises en charge des dépenses de „garantie” pour les différents produits agricoles; enfin, entre les régimes financiers valables durant la période antérieure à la libre circulation des produits et le régime ultérieur.

C'est pourquoi enfin les accords sur le financement agricole sont très étroitement liés notamment à ceux réalisés au sujet de la mise en place de la libre circulation des marchandises.

Nous voilà ainsi parvenus au dixième volet des accords du 11 mai : la réalisation de la libre circulation des marchandises tant agricoles qu'industrielles au 1^{er} juillet 1968.

Il s'agit d'une décision fort importante à plusieurs égards. D'une part, elle anticipe sur la date prévue par le traité. D'autre part, elle détermine un calendrier ferme et détaillé de réalisations dans le domaine agricole. Cela aura pour conséquence de mettre sous organisation de marché l'ensemble des produits agricoles essentiels dans le court laps de temps de deux années. Il s'agit de produits parfois très importants, comme le sucre et les matières grasses, des dispositions complémentaires relatives à l'organisation commune des marchés des fruits et légumes et de la mise en application des critères d'une politique commune d'aides en agriculture. Il s'agit également d'établir de nombreux prix communs qui toucheront directement aux situations économiques et sociales des divers Etats membres.

Pour ce qui est des produits industriels, il suffira de souligner quel prix les milieux industriels attachaient à connaître, dès à présent, une date fixe et sûre leur permettant d'établir leurs plans de production en toute connaissance de cause, et combien il était d'ailleurs nécessaire, pour des raisons aussi bien économiques que politiques — cela n'échappe à personne — de réaliser en même temps la libre circu-

lation de tous les produits tant agricoles qu'industriels.

La recherche d'un programme de développement général de la Communauté ne pouvait pas, dans ces conditions, s'arrêter là. C'est ainsi que le Conseil est parvenu au troisième volet de ses accords : celui du développement équilibré de la Communauté en général.

Dans la résolution qui a accompagné les décisions du Conseil, et que vous connaissez, plusieurs directives sont données à l'action de la Communauté dans les domaines de l'harmonisation fiscale, des politiques commerciale, sociale et régionale ainsi que des brevets et des sociétés de type européen. Une telle résolution, adoptée au moment où le Conseil esquisse les lignes directrices de l'établissement anticipé du Marché commun tant agricole qu'industriel, reflète son souci de ne pas laisser ouverts certains problèmes dont l'absence de solution pourrait nuire justement à une construction équilibrée du Marché commun.

Les objectifs que le Conseil s'est assignés sont donc nombreux et importants. Certes, pour réaliser ceux-ci dans l'espace de deux ans, le Conseil a encore beaucoup de décisions à prendre et de problèmes difficiles à résoudre. En effet, il ne faut pas perdre de vue, par exemple, que les dates indiquées dans le programme de travail en matière agricole, arrêté par le Conseil le 11 mai, constituent des dates d'application ou d'entrée en vigueur des mesures auxquelles elles se réfèrent : les décisions de principe doivent donc être arrêtées suffisamment à l'avance. En outre, les trois organisations de marché (sucre, matières grasses et fruits et légumes) ainsi que les prix communs et les critères pour l'établissement d'une politique commune d'aides en agriculture, forment un tout et, de ce fait, il semble difficile de pouvoir parvenir à des solutions séparées.

Toutefois, les travaux au sujet de plusieurs de ces réalisations sont en cours et certaines orientations se sont dégagées qui permettent maintenant d'envisager des solutions possibles pour les grands problèmes de fond encore en suspens.

Vous savez par ailleurs que le Conseil se réunit en ce moment même à Bruxelles et qu'il vient ainsi de commencer une longue et importante session. D'autres sessions seront peut-être nécessaires, mais je crois possible qu'un accord soit réalisé avant les vacances.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, M. le Vice-Président Marjolin a déjà, devant cette Assemblée, en exposant les termes des accords, défendu la thèse selon laquelle le compromis à réaliser par le Conseil n'a pas été un marchandage. Je voudrais abonder dans ce sens, en vous disant qu'il ne peut y avoir de marchandage dès lors que l'on recherche des principes équilibrés devant valoir pour un nombre important d'années, dès l'instant où l'on prépare un avenir dans lequel il y aura une responsabilité commune, dès le moment où les accords portent sur une construction qui reste à édifier pour une très large part et dont les difficultés nous demeurent en partie inconnues.

Certes, chaque Gouvernement a dû tenir compte de ses problèmes propres, mais il ne pouvait en être autrement. Si l'on construit quelque chose de concret et de durable, il faut partir des réalités en présence desquelles on se trouve. La construction européenne consiste précisément en notre effort commun pour les modérer en fonction des objectifs que nous voulons atteindre.

L'autre problème essentiel dont le Conseil s'est longuement occupé est celui du développement des négociations commerciales multilatérales du GATT de Genève. Dès la conclusion des accords de Luxembourg, le Conseil s'est mis activement au travail en cette matière, en vue de dégager les décisions opportunes.

Grâce à l'esprit de coopération et de bonne volonté qui a animé les institutions de la Communauté, et que je tiens à souligner devant votre Assemblée, une série de décisions importantes ont pu être prises lors de la dernière session du Conseil. Dès lors, le moment me paraît bien choisi pour dresser devant votre Assemblée un tableau succinct de l'état des négociations.

Dans le domaine industriel, les négociations se concentrent depuis plusieurs mois sur cinq secteurs particulièrement importants, à savoir la sidérurgie, les pâtes à papier, l'aluminium et ses produits dérivés, les produits chimiques et les textiles.

Comme votre Assemblée le sait, les offres de la Communauté en matière sidérurgique ont été déposées depuis longtemps.

Les négociations relatives aux pâtes à papier et à l'aluminium et ses produits dérivés soulèvent des problèmes complexes étant donné notamment, d'une part, qu'elles touchent à des secteurs très délicats de l'économie de la Communauté et, d'autre part, qu'elles revêtent parallèlement une importance particulière pour un certain nombre de pays tiers et notamment pour les pays scandinaves et le Canada.

Il a été finalement possible au Conseil de se mettre d'accord sur des offres qui vont largement à la rencontre des *desiderata* des pays que je viens de mentionner. Ces offres comportent, d'une part, des réductions importantes des droits de douane et, d'autre part, la consolidation de contingents tarifaires à droit nul ou réduit. Vous comprendrez qu'il ne m'est pas possible de vous fournir des données plus détaillées à ce sujet dans une séance publique. En tout état de cause, le Conseil considère que ces offres tiennent dûment compte des intérêts légitimes des pays tiers et des intérêts tout aussi légitimes des pays de la Communauté et des pays associés.

Un autre secteur également très important de la négociation est celui des produits chimiques. A ce sujet, le Conseil s'attendait à des propositions constructives de la part des Etats-Unis en ce qui concerne la solution des problèmes de l'American Selling Price.

Lors de sa dernière session, le Conseil a constaté que l'Administration des Etats-Unis envisage tout simplement de convertir l'incidence qui résulte de l'application de l'American Selling Price en droits de douane, qui s'ajouteraient aux droits déjà existants, et d'appliquer, sur cet ensemble de droits

cumulés, la baisse linéaire de 50%. Cette formule aboutit toutefois nécessairement à des droits fort élevés qui, même après une baisse linéaire de 50%, continueraient, comparativement au niveau des droits de la Communauté économique européenne, à être nettement excessifs. C'est la raison pour laquelle le Conseil, lors de sa dernière session, a exprimé l'avis qui, sans doute, sera partagé par votre Assemblée, que l'hypothèse de travail formulée par les Etats-Unis ne pourrait aboutir à un résultat satisfaisant et équilibré pour tous les partenaires aux négociations de Genève que si elle était substantiellement améliorée.

En ce qui concerne les textiles de coton, la Communauté est prête à adopter, pour un grand nombre de produits relevant de ce secteur, une baisse linéaire de 50% sous réserve d'une reconduction, à des conditions raisonnables, de l'accord actuel sur les textiles de coton. Cet accord permet, en effet, aux pays industrialisés de maintenir sous surveillance les importations originaires des pays en voie de développement qui pratiquent des prix anormalement bas, de manière à permettre que celles-ci s'accroissent graduellement sans bouleverser les marchés importateurs. Ces quelques brèves considérations permettront, je pense, à votre Assemblée de mesurer le caractère particulièrement délicat de cette question, d'autant plus que les principaux pays exportateurs sont des pays en voie de développement et que dès lors il est nécessaire que les pays industrialisés se montrent disposés à étudier leurs besoins commerciaux avec toute la bienveillance possible.

En ce qui concerne le secteur du jute, la Communauté examine dans quelle mesure et selon quelles modalités elle pourrait rencontrer de la meilleure façon les intérêts des principaux pays producteurs, à savoir l'Inde et le Pakistan, tout en ne négligeant pas les intérêts légitimes de la Communauté.

Une situation délicate existe également en ce qui concerne le secteur des textiles de laine. En effet, si la Communauté n'a pas invoqué d'exception dans ce secteur, certains pays tiers l'ont mis en exception, tandis que d'autres tout en acceptant d'inclure les textiles de laine dans les négociations, posent la condition que dans ce secteur même soit réalisée une réciprocité satisfaisante entre les concessions respectives des partenaires principalement intéressés.

Je ne voudrais pas terminer mon exposé relatif aux négociations dans le domaine industriel sans mentionner les travaux effectués au cours de cette dernière année, sur le plan de la Communauté, en ce qui concerne le problème des produits qui figurent dans la liste des disparités tarifaires.

En effet, le Conseil a réexaminé cette liste et a décidé de renoncer à invoquer les disparités pour plusieurs produits intéressant plus particulièrement certains partenaires commerciaux européens de la Communauté. Le Conseil se propose de poursuivre ce travail au cours des mois prochains.

J'en arrive maintenant aux négociations relatives aux produits agricoles. En cette matière, le Conseil s'est essentiellement occupé des négociations dans le secteur des céréales. Votre Assemblée se souviendra

certainement que, dans ce domaine, nous avons présenté, l'année dernière, un schéma d'Arrangement mondial se basant sur les principes suivants : consolidation par tous les partenaires à la négociation de leur montant de soutien, fixation d'un prix international de référence se situant au-dessus du niveau actuel des cours mondiaux et adoption d'une discipline collective en matière d'écoulement et de stockage des excédents, de manière à aboutir à un assainissement à long terme du marché mondial.

Les propositions présentées à cet égard par la Communauté énonçaient ces principes, mais ne précisait pas deux points fondamentaux, à savoir le niveau du prix international de référence et les mesures concrètes à adopter en vue de contribuer à l'assainissement du marché international.

Le Conseil a repris activement ses travaux sur ces deux points au printemps 1966, et a également réussi, au cours de sa dernière session, à aboutir à un accord qui comporte les éléments suivants :

La Communauté est disposée à négocier à Genève un relèvement du prix international de référence du blé qui, par rapport à la moyenne des prix enregistrés aux cours des trois dernières années, se situerait dans une fourchette allant de 2,5 à 3,5 \$ la tonne.

La Communauté estime que, compte tenu du relèvement du prix envisagé pour le blé, il n'y a pas lieu de prévoir un relèvement du prix des céréales secondaires.

Par ailleurs, le Conseil propose une méthode permettant de déterminer comment et dans quelle mesure chaque partie à l'accord devrait être tenue à contribuer à l'assainissement du marché mondial lorsque des excédents sont constatés.

Cette méthode se base sur la mise en jeu de responsabilités des parties à l'accord chaque fois qu'elles dépasseront un taux d'auto-provisionnement fixé pour chacune d'entre elles. Les parties à l'accord, responsables d'excédents par suite d'un dépassement de leur taux d'auto-provisionnement, seront tenues de prendre des mesures d'assainissement limitant l'offre par une politique de stockage ou par l'élargissement de la demande par le moyen d'une aide alimentaire bilatérale ou multilatérale. La Communauté, pour sa part, est disposée à accepter que le Conseil de l'Arrangement, dont elle propose l'institution, puisse décider qu'un effort minimum soit fait en faveur de l'aide alimentaire.

Le Conseil est convaincu que cette offre équilibrée de la Communauté ouvre des perspectives réelles d'accord étant donné qu'elle présente de l'intérêt, non seulement pour les pays importateurs, mais aussi pour les pays exportateurs et les pays en voie de développement. Pour ces derniers, l'offre me semble intéressante parce que, sans apporter une solution au problème d'ensemble de l'aide alimentaire, elle y apporte cependant une contribution non négligeable. Enfin, elle met des engagements à charge de la Communauté et des autres parties contractantes au cas où leur production se développerait de façon inconsiderée.

Je pense devoir encore préciser à votre Assemblée que le Conseil a décidé que les dépenses résultant du

dépassement éventuel du taux d'auto-provisionnement par la Communauté, seront des dépenses communautaires.

Par ailleurs, je voudrais signaler à votre Assemblée que le Conseil, après consultation à Tananarive des États africains et malgache associés a mis au point l'offre de la Communauté en ce qui concerne les produits tropicaux non homologues et non concurrents des produits agricoles des zones tempérées. Dans l'élaboration de ces offres, le Conseil a eu présente à l'esprit la nécessité évidente de tenir compte tant des intérêts des États africains et malgache associés que des autres pays en voie de développement.

Enfin, le Conseil espère être en mesure de présenter, dans les plus brefs délais possibles, les offres de la Communauté pour les autres produits agricoles, notamment en fonction des résultats de ses travaux concernant l'organisation des marchés et la fixation des prix pour certains de ces produits. La Commission a d'ailleurs déjà entamé les études préliminaires nécessaires à cet effet.

En conclusion, Monsieur le Président, mesdames, messieurs, je crois ne pas exagérer en disant qu'en prenant l'ensemble des décisions que je viens de vous exposer, le Conseil a fait un pas décisif en vue de permettre la poursuite et le succès des négociations multilatérales de Genève. Naturellement, ce succès dépend également de l'attitude que nos partenaires adopteront au cours des négociations.

Avant d'en terminer avec les relations extérieures, je dois vous rappeler que le Conseil a examiné un grand nombre de questions relevant de ce domaine. C'est ainsi que nous avons examiné les problèmes concernant les accords d'association avec la Turquie et la Grèce, et tout particulièrement, dans ce dernier cas, le délicat problème de l'harmonisation des politiques agricoles. La Communauté a poursuivi les négociations avec l'Autriche. Enfin, en ce qui concerne le Nigéria, les négociations ont abouti à la mise au point d'un avant-projet d'accord dont nous prévoyons la signature le 16 juillet à Lagos.

Votre Assemblée sera consultée au sujet de cet accord sur la base de l'article 238 du Traité. En outre, en appliquant pour la première fois une procédure que le Conseil avait adoptée en 1964 et qui avait été préconisée dans un rapport de M. Dehousse à votre Assemblée en novembre 1963, nous allons procéder ces prochains jours, et avant la signature, à l'information des commissions compétentes de votre Assemblée sur l'accord avec le Nigéria. Naturellement, la Communauté a également procédé, au sujet de cet accord, à la consultation des États associés d'Afrique et de Madagascar.

Voilà, Monsieur le Président, mesdames, messieurs, les quelques réflexions que je voulais vous livrer au sujet des grands problèmes qui ont essentiellement retenu l'attention du Conseil ces derniers temps. Naturellement, nombre d'autres questions ont été traitées par le Conseil ou doivent encore l'être, dans les mois qui viennent, avec toute l'attention qu'elles méritent. Au nombre de celles-ci je vous citerai, à titre d'exemple, les propositions que la Commission

vient de déposer pour une politique économique à moyen terme, la politique de conjoncture, la politique des transports, et naturellement les questions déjà incluses dans les accords du 11 mai concernant ce que appelons „le développement équilibré de la Communauté”.

Dans ce cadre, je voudrais particulièrement rappeler les problèmes sociaux sur lesquels le Conseil s'est penché à plusieurs reprises et qu'il continuera à débattre au cours de ses prochaines sessions.

Pour ce qui a trait à l'activité du Conseil d'Euratom, je me bornerai à vous rappeler que la principale décision prise dans ce cadre réside dans l'accord sur le réaménagement du deuxième programme de recherches et d'enseignement de la Communauté intervenu au mois de juin 1965. C'est d'ailleurs grâce à ce réaménagement du 2^e programme que la Communauté a pu accepter une prolongation de l'accord Dragon qui autrement aurait expiré le 31 mars 1967, c'est-à-dire avant la fin du deuxième programme. Par ailleurs, le Conseil a adopté un certain nombre d'autres décisions dont votre Assemblée a eu connaissance et sur lesquelles elle pourra se pencher lors du large débat qu'elle va consacrer après-demain à l'activité de la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Avant de conclure, je voudrais vous informer de l'état de la situation en ce qui concerne la fusion des institutions des Communautés.

Depuis la reprise de l'activité normale de celles-ci, les Gouvernements ont entamé la discussion des problèmes que pose la mise en œuvre du Traité sur la fusion et notamment sur la composition de la nouvelle Commission. Sur certaines de ces questions, des accords ont pu déjà être dégagés et c'est ainsi que, par exemple, le principe d'une rotation dans les fonctions de Président et Vice-Présidents a été retenu. Quant aux autres problèmes qui restent à

régler, les Gouvernements des Etats membres ont décidé de poursuivre leurs discussions à l'occasion de la session du Conseil des 22-23 juillet.

En ce qui concerne les procédures d'approbation auprès des six Parlements nationaux, vous savez qu'elles sont terminées dans quatre des pays membres et que tout laisse espérer qu'elles pourront être achevées très prochainement dans les deux autres pays.

Monsieur le Président, mesdames, messieurs, tel est le bilan des activités des Conseils au cours du premier semestre de cette année. J'ose croire qu'il vous aura paru positif. Je serais, pour ma part, très confiant dans l'avenir de la Communauté, si la cadence de ces derniers mois peut être maintenue.

Certes, nous connaissons et nous connaissons encore des difficultés. Elles sont inhérentes, d'une part, aux matières traitées et, d'autre part, à la nécessité, souvent répétée aussi bien dans cette enceinte que dans celle du Conseil, d'arriver à un équilibre d'ensemble. Mais pourvu que demeure, et j'y crois, notre volonté commune d'aboutir, si sérieuses que puissent être ces difficultés, aucune ne sera insurmontable.

Autre fait réconfortant, l'opinion publique européenne devient de plus en plus attentive aux réalisations du Marché commun au fur et à mesure que celui-ci se précise dans ses contenus économique et technique. Cela signifie, me semble-t-il, que ces contenus font de la Communauté une réalité concrète et bien vivante dont les effets intéressent directement les milieux politiques et économiques, les travailleurs et chacun des citoyens.

Toutes ces considérations me font croire que, grâce à notre coopération réciproque et aux efforts de toutes les Institutions, ce nouvel élan communautaire auquel je faisais allusion en commençant, nous conduira de plus en plus près de notre objectif final : l'unité européenne. »

La Célébration du Remembrance Day à Ettelbruck

Les traditionnelles cérémonies du Remembrance-Day eurent lieu cette année à Ettelbruck du 24 au 26 juin, en présence de nombreuses personnalités civiles, militaires et religieuses. Des milliers de spectateurs assistèrent aux diverses manifestations organisées à cette occasion.

Le 24 juin, S. Ex. Madame Patricia Roberts Harris, Ambassadeur des Etats-Unis à Luxembourg, et M. le D^r Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, déposèrent des fleurs sur la tombe du Général Patton, au cimetière militaire de Hamm à Luxembourg.

Au cours de cette même journée, diverses manifestations sportives et une soirée d'amitié américano-luxembourgeoise marquèrent le début de la célébration du Remembrance-Day à Ettelbruck.

Le 25 juin, après la réception officielle des invités d'honneur à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, les personnalités civiles et militaires assistèrent à l'ouverture officielle de l'exposition de matériel militaire par S. Exc. l'Ambassadeur des Etats-Unis, accompagnée de M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée.

Le programme de cette journée prévoyait en outre diverses manifestations sportives et d'amitié qui remportèrent un grand succès auprès de la population.

La journée du 26 juin débuta par une réception des personnalités civiles et militaires à l'Hôtel de Ville d'Ettelbruck, suivie d'un service religieux célébré à l'église paroissiale. Une cérémonie eut lieu ensuite devant le Monument aux Morts, au cours de laquelle des fleurs y furent déposées par l'Am-

bassadeur des Etats-Unis et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck.

Un concert donné par la musique militaire à l'auditorium Prince Jean marqua la fin des cérémonies de la matinée.

A 14 heures débuta la cérémonie commémorative du Remembrance Day devant le Monument du Général Patton, en présence de Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, les membres du Corps diplomatique, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, les nombreux hauts officiers américains, français, anglais, canadiens, belges, néerlandais et luxembourgeois, le bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, entouré des membres du collège échevinal et du conseil communal, les autorités locales et une foule impressionnante de spectateurs.

Des allocutions furent prononcées à cette occasion par M. le D^r Léon Mischo, Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck, S. Exc. Mrs. Patricia Roberts Harris, Ambassadeur des Etats-Unis, le Général Theodore J. Conneway, Commandant la Septième Armée des Etats-Unis, le Colonel Giraud, Commandant le 49^e « Tactical Fighter Wing », et M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée.

Nous reproduisons ci-après le texte du discours du Ministre de la Force Armée :

« Altesse Royale,
Excellence,
Messieurs les Généraux,
Mesdames, Messieurs,

En confiant au silence de la pierre de ce monument où se trouve inscrit en lettres d'or : PATTON, 3^e Armée, les événements des journées douloureuses de décembre 1944, la ville d'Ettelbruck a cherché à perpétuer le souvenir et la reconnaissance à nos glorieux Libérateurs, appuyée dans ce geste magnifique par toute notre population.

Monument de la reconnaissance, le Mémorial PATTON symbolise un fragment dramatique et décisif de notre histoire nationale.

Artisan principal de la victoire des Ardennes, chef prestigieux ayant surgi aux heures cruciales de la guerre, PATTON a pris rang dans la galerie des grands chefs militaires.

Les soldats de PATTON, phalange glorieuse qui a enduré cette campagne douloureuse, dans la boue et les inondations, sur des routes glacées, souffrant au milieu de tourbillons de neige d'un froid auquel ils n'étaient pas préparés, en libérant notre territoire, ont tissé des liens indestructibles d'amitié et de reconnaissance entre l'Amérique et le Luxembourg.

Ces liens n'ont cessé de s'affermir depuis que mon pays a signé en 1962 un Traité d'amitié et notamment, depuis que la 8^e Division américaine, unité d'élite, a consenti à assumer le parrainage de notre bataillon d'artillerie.

Manifestation d'amitié et de souvenir entre nos deux peuples, la cérémonie d'aujourd'hui prend, dans les circonstances présentes, un véritable sensatlan-

tique — en mettant en évidence cette magnifique solidarité d'armes qui de 1940-1945 unit Américains et Canadiens aux Anglais, Français, Belges et Hollandais, représentés ici par des détachements militaires importants.

Notre sympathie et notre amitié sont acquises de longue date à ces pays amis auxquels nous devons tant.

Au nom du Gouvernement, je me plais à remercier bien vivement les Autorités Alliées qui ont autorisé la présence de ces détachements à la cérémonie commémorative de ce jour.

Ayant définitivement et avec conviction pris place au sein d'institutions communautaires européennes nouvelles, le Luxembourg entend cependant rester un membre loyal de l'Organisation Atlantique à laquelle nous avons souscrit.

Depuis une dizaine d'années, nous constatons, il est vrai, dans un monde qui évolue visiblement vers des formes et structures communautaires de profonds changements politiques et économiques.

Une révision générale des positions politiques et des alliances semble, à l'heure présente, être amorcée sur l'échiquier mondial.

L'Alliance atlantique, qui a pu construire la Paix à l'abri de laquelle nos pays ont commencé à jouir d'une prospérité dont l'histoire ne donne pas d'exemple, l'Alliance Atlantique, pour sa part, n'échappe pas à ce besoin d'adaptation au mouvement évolutif des conditions politiques et économiques internationales. Elle aussi est secouée dans sa structure, toutefois l'opinion générale est que ces évolutions n'ont pas pour autant diminué le besoin de sécurité de l'Occident.

Il faudra bien admettre que, si l'Alliance se désagrègeait, l'équilibre des forces serait de nouveau remis en cause.

Aussi le principal problème de l'Alliance n'est pas une question d'organisation ou de réorganisation, mais de compréhension et d'appréciation neutre et objective de la nouvelle situation internationale.

Nous saluons cette déclaration aux termes de laquelle l'Alliance proprement dite reste „utile” à la sécurité de l'Ouest, comme d'autre part nous approuvons avec joie et satisfaction la déclaration du Président Johnson selon laquelle l'Amérique, respectueuse des engagements pris à l'OTAN, maintient ses divisions en Europe.

Plus que jamais le Gouvernement luxembourgeois reste convaincu de la nécessité d'une solidarité effective entre l'Europe et l'Amérique.

Plus l'Europe sera forte et unie, plus cette solidarité sera saine et permettra de servir les objectifs fondamentaux de notre civilisation, la Liberté et la Paix.

A ce titre, l'Alliance Atlantique et l'unification européenne ne sont pas contradictoires, mais complémentaires.

Et c'est en suivant cette voie que les dirigeants de nos nations auront la certitude de sauvegarder au mieux la paix de leurs peuples et de l'humanité.

Altesse Royale,
Mesdames, Messieurs,

Il me reste à remercier la municipalité d'Ettelbruck d'avoir organisé une fois de plus avec foi, dignité et éclat, le Remembrance Day en souvenir du grand Libérateur PATTON et de son Armée glorieuse, des sacrifices en hommes et biens des Etats-Unis pendant et après la guerre en affirmant dans cette belle manifestation solennellement les sentiments de reconnaissance du peuple luxembourgeois.

Je forme le vœu que les événements inscrits dans la pierre du Monument enseignent aux générations futures que le sort du monde dépend en dernière analyse de la grandeur d'âme des hommes, car si le peuple américain a réussi à se créer entre 1940 et 1945 cette remarquable supériorité en matériel de guerre, et si au moment décisif George PATTON et ses hommes ont eu le courage de s'en servir pour anéantir l'ennemi, c'est qu'ils étaient tous également animés des plus nobles sentiments de l'amour et de la liberté qui en tout lieu et en toute heure sont susceptibles de faire triompher la cause de l'homme le plus distingué entre tous, qu'est l'homme libre. »

Après le discours de M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, des fleurs furent déposées devant le Monument Patton par Son Altesse Royale Monseigneur le Prince de Luxembourg, l'Ambassadeur des Etats-Unis, les représentants de l'Armée et des Forces aériennes des Etats-Unis, le Ministre de la Force Armée et le Bourgmestre de la Ville d'Ettelbruck.

Cette émouvante cérémonie fut clôturée par l'exécution des hymnes nationaux américain et luxembourgeois. Un imposant défilé militaire comprenant des détachements américains, français, canadien, belge, néerlandais, anglais et luxembourgeois passa ensuite devant la tribune d'honneur, sous les applaudissements de la foule massée le long du parcours.

En fin d'après-midi eurent lieu diverses démonstrations militaires spectaculaires et la visite de l'exposition d'armes et de matériel spécial de la NASA. Des concerts furent enfin donnés par la musique militaire d'Arlon et la « Third Air Force Band » de Londres.

La célébration du Remembrance Day prit fin avec une grande soirée d'amitié et un feu d'artifice, en présence d'une foule extrêmement importante.

L'Inauguration du Hall de l'Institut National des Sports à Luxembourg

Le 19 juin 1966 a eu lieu à Luxembourg-Fetschenhof l'inauguration du nouveau hall de l'Institut National des Sports, en présence de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des membres du Corps diplomatique, M. Victor Bodson, Président de la Chambre des Députés, M. Henry Cravatte, Vice-Président du Gouvernement, Ministre de l'Education Physique et des Sports, M. Marcel Fischbach, Ministre de la Force Armée, M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique, M. Van den Bulcke, Commissaire Général aux Sports, M. Paul Wilwertz, Président du Comité olympique luxembourgeois et Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, de nombreux députés et conseillers d'Etat, des membres du Comité olympique luxembourgeois, du Conseil supérieur d'éducation physique et des diverses Fédérations sportives.

Au début de cette cérémonie, M. Henry Cravatte, Ministre de l'Education Physique et des Sports, prononça un important discours dont nous reproduisons le texte ci-après :

« Altesse Royale,
Excellence,
Mesdames et Messieurs,

Tout au long de l'année nous voyons s'égrener la longue série des solennités plus ou moins officielles pour les inaugurations, ouvertures et mises en service des établissements et installations les plus variés.

Il est sans doute permis de les apprécier diversement, et même de regretter que leur nombre excessif n'amointrisse leur signification auprès de notre population attentive aux spectacles qu'offre la vie publique !

Cependant, l'inauguration de la grande halle de l'Institut National des Sports ne risque pas de passer inaperçue. Elle marquera une date mémorable dans la chronologie des réalisations affectées au bien-être des générations actuelles et futures. Elle démontrera à l'évidence un changement de conception qui s'est opéré auprès des autorités suprêmes de l'Etat au sujet de la place qu'il convient de faire à l'éducation physique et au sport. Non, ces problèmes ne sont plus traités avec une indolente indifférence ou un flegme dilatoire.

La présence, incontestablement attentive et bienveillante, de nombreux représentants de ceux des corps constitués qui décident des options fondamentales à prendre au sujet de la politique générale de l'Etat et de l'affectation des moyens, nous en donne l'assurance.

Mais plus encore, la participation effective du Chef de l'Etat, outre qu'elle donne un lustre particulier à notre solennité, en souligne l'extraordinaire signification. Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean s'est toujours montré vivement et authentiquement intéressé aux diverses disciplines pratiquées par nos

sportifs. N'est-il d'ailleurs pas le distingué et assidu délégué de notre pays au Comité Olympique International ? Au demeurant et à l'instar de son auguste père, Monseigneur le Prince Félix, que nous saluons respectueusement et avec reconnaissance, il ne dédaigne pas se mêler de temps à autre à la foule des spectateurs accourus aux terrains et plaines de jeux.

Je ne voudrais pas, Monseigneur, laisser passer l'occasion de vous exprimer l'hommage fervent de tous les sportifs et gymnastes luxembourgeois qui voient en vous, à juste titre me semble-t-il, leur grand protecteur.

Mesdames et Messieurs,

La mise en service de cette magnifique halle inflige un démenti à certains censeurs — et Dieu sait s'ils abondent dans ce pays ! — qui inlassablement faisaient de sombres prédictions.

Lesquelles ?

Jamais l'Institut National des Sports ne parviendrait à son achèvement, tellement long, compliqué et aventureux paraissait son devenir !

Certes il faut convenir que le scepticisme des mauvais prophètes a été alimenté pendant quelque temps par des difficultés constamment rebondissantes qui entravaient la réalisation du projet dans sa conception d'ensemble.

D'ailleurs, à l'époque d'avant-guerre où germait l'idée de créer un Institut des Sports, elle fut considérée comme utopique. Ce n'est qu'au lendemain de la Libération qu'une allusion y fut faite dans l'arrêté-loi organique du 8 octobre 1945 sur l'éducation physique. Il y est question de la création d'une école nationale de culture physique, mais comme d'une simple expectative seulement.

Il appartenait à mon pénultième prédécesseur au département gouvernemental de l'Éducation Physique et des Sports, M. le Ministre Victor Bodson de répondre à la prévision de l'arrêté-loi de 1945, de donner de la consistance à l'idée et de la matérialiser par l'étude d'un projet inspiré par les expériences de l'étranger.

Dès l'abord, il s'agissait de créer un complexe qui grouperait non seulement les locaux nécessaires à l'instruction théorique et aux services administratifs, mais encore les installations pour la pratique des sports les plus usuels.

Les résultats médiocres obtenus aux Jeux Olympiques de Melbourne et d'autres déboires retentissants dans les compétitions avaient démontré que nos athlètes devraient être préparés suivant des méthodes et des techniques nouvelles et que pour cela, il fallait créer des installations appropriées.

Nos jeunes sportifs qui avaient suivi des stages à l'étranger en revenaient enthousiasmés par la haute qualité des établissements qu'ils avaient pu fréquenter. A ce propos d'ailleurs, je suis bien aise de signaler la présence parmi nous des représentants des Instituts similaires de la République Fédérale d'Allemagne, de Belgique, de France, des Pays-Bas et de Suisse, auxquels je souhaite la bienvenue en leur disant que nous apprécions très hautement l'honneur qu'ils nous font par leur présence.

La construction de notre Institut fut décidée au début de 1957. Après de longues palabres, son emplacement fut fixé au plateau de Fetschenhof où l'État dispose d'assez vastes terrains provenant des anciennes fortifications.

Le site est grandiose. La vue plonge vers le relief incomparable de la Ville et s'évade vers un horizon également unique en son genre. Peut-il y avoir à proximité des quartiers suburbains, un endroit meilleur pour favoriser la nécessaire concentration des facultés physiques et intellectuelles ?

La construction du bâtiment supérieur fut commencée en automne 1958. Elle fut achevée en 1962. Or, à la grande déception des promoteurs et de tous les sportifs du pays, le Gouvernement se vit temporairement obligé de donner une autre affectation au bâtiment. Inutile de décrire l'émoi et les craintes que souleva cette mesure ! Le fait que le bâtiment central de l'Institut n'a jamais été inauguré officiellement est d'ailleurs dû à cette circonstance. Ce ne fut qu'en avril 1963 que le Commissariat Général aux Sports prit définitivement possession des lieux. Également à la même époque, les aires de jeux et de plein air furent aménagées et le chantier pour la grande halle dans laquelle nous nous trouvons fut ouvert.

Le projet pour le deuxième bâtiment avait soulevé au départ de vives critiques parce qu'on redoutait que le site ne fut déparé par une construction sans beauté et d'un gabarit considérable. Les pourparlers menés avec la Commission des Sites et Monuments par mon prédécesseur direct, M. le Ministre Robert Schaffner, à qui revient le mérite d'avoir mis en train cette vaste entreprise, permirent de trouver un accord. Urbanistes et esthètes en sont satisfaits et il tient compte des nécessités formulées par les sportifs.

Le financement des travaux de construction et d'aménagement s'étale sur 5 exercices budgétaires et le coût global atteint le chiffre de 35 millions de francs y compris la mise en état des alentours. Dans une très large mesure, les nécessités architecturales et urbanistiques justifient l'ampleur de ces frais.

Ainsi, et sauf qu'il devra encore être doté au cours des années à venir d'un terrain omnisport réglementaire, notamment pour le football et l'athlétisme, l'Institut National des Sports est terminé pour l'essentiel. Il supporte certainement la comparaison avec nombre d'ensembles étrangers érigés en vue des mêmes besoins.

Les remerciements que je tiens à adresser à tous ceux qui ont aidé à réaliser cette œuvre considérable ne sont pas seulement de style ni de simple courtoisie. Ce deuxième bâtiment avec toutes ses installations et son appareillage si varié et même compliqué est d'un genre qui à ce jour, était inconnu chez nous. En énonçant cette affirmation, je dois cependant faire abstraction de la construction, certes plus modeste en éléments préfabriqués, que Monsieur le Bourgmestre de la Ville de Luxembourg a pu déclarer ouverte le 16 avril 1966.

Notre halle est une incontestable réussite, due aux efforts d'imagination et à la compétence des tech-

niciens, entrepreneurs et artisans et aussi à la collaboration compréhensive notamment des services de Monsieur l'Architecte de l'Etat-Directeur. Cependant, le plus méritant est sans doute l'architecte Kaiser qui a admirablement conçu le plan d'ensemble de ce sobre bâtiment fonctionnel et a attentivement dirigé son exécution. N'oublions pas l'artiste Lofy qui au vestibule a su modeler une décoration discrète, idoine et de belle allure.

Et je voudrais aussi et surtout rendre hommage à mon plus proche collaborateur M. René Van den Bulcke, Commissaire aux Sports qui avec la petite équipe qui l'entoure s'est révélé être un infatigable animateur. Sans la ténacité qu'il mettait à coordonner les tâches administratives et à activer le rythme des travaux, tout resterait enlisé et de sitôt nous n'en serions pas encore à l'inauguration.

Ainsi, Monseigneur, Mesdames et Messieurs, une étape importante est accomplie. Et à vrai dire, l'achèvement du projet de construction de notre Institut National des Sports et le fonctionnement de l'ensemble de ses installations doit marquer et marque définitivement un tournant dans les conceptions que l'Etat applique à l'éducation physique et aux sports. Dorénavant, ils seront parmi les préoccupations majeures et avec des moyens financiers grandissants à mobiliser, le champ d'action devra s'étendre.

Espérons seulement que la population de son côté comprendra ce qui est en jeu. Ce n'est certes pas parce que des foules dominicales comptant des milliers ou des dizaines de milliers de spectateurs s'échauffent plus ou moins à la vue des compétitions, que nous pourrions revendiquer le titre d'un peuple sportif !

16 304 pratiquants des diverses disciplines inscrits dans nos Fédérations représentent une bien faible part de la population totale. Pour beaucoup de gens, être féru de sport, ne signifie rien d'autre que de rechercher une sensation et de jouir d'un spectacle qui les distrait de leurs ennuis. La bataille des stades exerce sur beaucoup de nos concitoyens une singulière fascination.

C'est pour cela qu'ils s'arrachent la presse qui fait une part seigneuriale aux manifestations sportives et qu'ils succombent aux outrances superlatives d'une propagande tapageuse muant les champions en idoles nouveau style.

Tout cela n'est pas précisément caractéristique d'un peuple qui aurait discerné les vertus réelles de l'éducation physique et des sports.

Que peut-on d'ailleurs attendre de ce même peuple que, sous ce rapport l'on prive de l'indispensable éducation dans les écoles ? Dans les quelques exercices de culture physique mollement dispensés en application des programmes officiels, si jamais ils le sont, peut-on voir autre chose que la mimique d'un exercice véritable ?

Et que penser d'un service militaire qui après quelques semaines d'une rudimentaire instruction de base se désintéresse totalement de la condition physique de bon nombre de recrues, astreintes à des

corvées mais non à la gymnastique, et renvoyées à la vie civile sans même qu'elles aient appris à nager ?

Je suis sûr que cet état de choses n'aura pas échappé à la vigilance de mon collègue de la Force Armée, occupé à la tâche majeure de réorganiser le service militaire. Je ne doute pas de sa détermination d'y porter remède.

Il reste énormément à faire ! D'innombrables efforts patients seront nécessaires avant que l'on ne parvienne à des résultats visibles.

Toutefois, la création d'un Institut National des Sports a une signification d'une ample portée. Elle fait nettement voir qu'un redressement est amorcé. Il n'est plus besoin des coups de semonce qui nous sont infligés par les défaites cuisantes aux grandes rencontres internationales.

On enregistre une prise de conscience plus nette et plus vaste qui va loin au delà de la question de savoir si nous avons envie de recouvrer à l'avenir un minimum de chances dans les affrontements des stades.

Notre société industrielle très évoluée comporte pour beaucoup une vie professionnelle qui est routinière et peu exaltante, et d'un autre côté elle provoque la tension chez tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont quand même à fournir un considérable effort. Les individus n'ont plus les relations étroites qui caractérisaient la vie sociale des agglomérations d'autrefois et qui régissaient le comportement des hommes les uns envers les autres. L'homme, a-t-on dit, très justement, tend à devenir un être isolé.

Mais il dispose de plus de loisirs qu'autrefois, ce qui également ne va pas sans problèmes.

L'organisation collective des loisirs est devenue un impératif en face duquel l'Etat et les communes ne sauraient se dérober.

La généralisation de la pratique des sports doit certainement être considérée comme l'un des moyens les plus appropriés pour y parer. En outre, l'effort physique par l'exercice sportif régulièrement répété tout au long de la vie est dispensateur du bien-être physique et de l'équilibre moral qui devraient être les attributs naturels de l'homme moderne.

Notre Institut National des Sports par sa seule existence, exercera un effet stimulateur. Il dénote la détermination de l'Etat de développer une action que personne ne saurait suspecter, tant est évidente son utilité ! Il s'agira surtout d'assurer la formation générale et technique des moniteurs et entraîneurs qui seront capables de devenir les instructeurs et dirigeants de nos Fédérations et sociétés sportives. Ainsi, en se faisant pourvoyeur en hommes capables d'être dirigeants, l'Institut créera la prémisse la plus nécessaire pour une intensification de l'activité sportive et pour son extension partout dans le pays.

Cette première action se déroulera désormais sans répit.

Une deuxième action doit être incessamment entamée.

Il est nécessaire également de doter le pays d'une infrastructure suffisante. Actuellement elle est intolérablement déficiente. Aussi, avais-je demandé à

Monsieur le Commissaire Général aux Sports et à un groupe de travail gouvernemental spécialement institué à cette fin d'élaborer les bases d'un plan d'équipement sportif des communes.

Ce plan est terminé. Il a déjà été adopté par le Gouvernement en Conseil dans sa séance du 29 avril 1966. J'ai à cœur d'exprimer à cette occasion mes remerciements au Chef du Gouvernement et à mes collègues, de la compréhension qu'ils ont manifestée pour cette grande entreprise.

Il est prévu de dresser un premier programme d'investissements sportifs pour une période de cinq ans. Les constructions et aménagements en question de tous ordres doivent être faits par les communes avec l'aide de l'Etat.

J'espère être prochainement en mesure de faire connaître de plus amples détails.

Donc, si le Conseil d'Etat et la Chambre des Députés y sont favorables, le Gouvernement entend résolument mettre en train une œuvre de grande envergure pour le bien-être de la population et dont il est sûr qu'elle trouvera l'accord unanime du pays.

Dans sa „Chronique de France” publiée en 1902, Pierre de Coubertin écrivait :

„Les conséquences du mouvement sportif intense „qui s'est dessiné en France depuis 1887 sont déjà „visibles. Les plaintes des cafetiers gémissant sur „leurs billards délaissés indiquent un premier effet

„qui, étant donné l'influence énorme qu'exerçait la „fréquentation du café sur la vie morale et sociale „des Français, a déjà une importance capitale. Le „goût des récréations de plein air et de l'activité „musculaire s'implante et remplace les flâneries en „face de la néfaste absinthe. La chose est certaine. „D'autre part on remarque dans la jeune génération „des tendances à l'audace, à l'initiative, à l'esprit „d'entreprise et comme ni l'enseignement, ni la vie „scolaire n'ont encore été transformés de façon à „produire de tels effets il faut bien les attribuer aux „exercices physiques . . . La conquête de la France „par le sport agit assurément sur la mentalité de la „jeunesse dans un sens clarificateur; la pensée se „fait plus nette, plus réelle; la vie prend un sens „plus précis; on goûte mieux les tableaux de pleine „lumière et moins le demi-jour et le crépuscule; le „décadentisme perd chaque jour du terrain . . . „C'est en pensant aux bienfaits moraux et sociaux „qui en pourraient résulter bien plus qu'aux bien- „faits musculaires que les initiateurs de la croisade „athlétique ont décidé de l'entreprendre. Leur plan, „à en juger par les premiers résultats atteints, n'était „pas mauvais et la transformation radicale qui se „dessine dans la génération nouvelle répond bien „aux préoccupations dont ils s'inspiraient et à la „réforme qu'ils avaient en vue.”

Faisons en sorte, Mesdames et Messieurs, que ces réflexions du rénovateur des Jeux Olympiques gardent leur actualité, à plus de 60 ans de distance ! »

Les Perspectives de Développement de l'Économie Luxembourgeoise jusqu'en 1970

Dans le Bulletin du STATEC N° 3/1966, le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques du Ministère de l'Economie Nationale a publié une étude sur les perspectives de développement de l'économie luxembourgeoise jusqu'en 1970.

Le STATEC précise toutefois que l'Administration luxembourgeoise n'est pas encore dotée d'un organe chargé de l'établissement de perspectives à long ou à moyen terme et que les projections présentées dans cette étude constituent une première tentative établie dans une optique 1960-1970 à l'intention du groupe d'étude des perspectives économiques à moyen terme, institué par la Commission de la Communauté Economique Européenne.

Les projections relatives à la situation économique au Grand-Duché de Luxembourg en 1970 ont été établies dans une perspective allant de 1960 à 1970, comme évolution de caractère structurel.

Sur base des estimations faites dans le cadre des budgets économiques, le taux moyen annuel de croissance pour la période de 5 ans (1961-1965) se situe à près de 3%. Toutefois, le retard de la comptabilité nationale ne permet pas de se faire une idée

très précise de ce que sera la valeur des principaux agrégats de la comptabilité nationale pour l'année 1965. Les données relatives à l'année 1965 ne constituent donc que des indications provisoires en vue de jalonner approximativement le chemin parcouru et celui qui resterait à faire pour que l'économie luxembourgeoise se retrouve en 1970 sur la tendance projetée à long terme.

Nous reproduisons ci-après la première partie de l'étude du Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques :

Population active

L'examen de la structure de la population par classe d'âge donnée par le recensement de 1960, laisse prévoir, pour 1970, une diminution de la population d'âge actif (15 à 65 ans) de 1,5% par suite notamment du recul de la natalité pendant la décennie 1940-50.

— Toutefois, la réduction de la population active par mouvement naturel estimée à 2 000 personnes, sera amplement compensée par l'immigration nette

de personnes actives, estimée à 10 300 personnes (frontaliers compris) de 1960 à 1970. (L'apport net des frontaliers est estimé à 1 000 personnes en tout au cours de la décennie.) Ceci conduit à faire une distinction — nécessaire dans un très petit pays — entre la population active intérieure et la population active nationale. L'écart entre les deux, de l'ordre de 2% en 1960, pourrait atteindre 2,7% en 1970.

Par ailleurs on a fait les hypothèses suivantes :

- l'augmentation par accroissement de l'emploi féminin équilibrerait la diminution par allongement du temps de la scolarité;
- l'âge effectif de la retraite ne subira pas de changement;
- le chômage restera pratiquement nul.

L'évolution de l'emploi par secteur se présenterait alors comme suit :

Population occupée

	Emploi intérieur par secteur								
	1960 1965 1970			1960 1965 1970			65/60 70/65 70/60		
	(milliers)			en pour-cent			indices		
Agriculture	21,9	18,7	16,0	16,4	13,5	11,3	85,4	85,6	73,1
Industrie	58,9	63,5	66,5	44,0	45,7	46,8	107,8	104,7	112,9
Services	52,9	56,7	59,5	39,6	40,8	41,9	107,2	104,9	112,5
Total	133,7	138,9	142,0	100,0	100,0	100,0	103,9	102,2	106,2

L'emploi en agriculture continuera à décroître au cours de la décennie 1960-1970. Evalué à environ 21 900 personnes en 1960, il a été estimé à environ 16 000 personnes en 1970. Ceci correspond à une diminution de 27%, soit un taux moyen de réduction de 3,1% par an. Il est vraisemblable que la décroissance observée au début de la période se ralentira progressivement. Actuellement on assiste encore à une disparition annuelle de 250 à 300 exploitations indépendamment de la réduction de personnel dans les exploitations restantes.

Quant à l'industrie, on a assisté entre 1960 à 1965 à un accroissement très sensible de l'emploi de l'ordre de 5 000 personnes; cette évolution est due à l'installation d'industries nouvelles, à l'expansion de certaines entreprises et à la forte activité dans la construction. Dans la sidérurgie, l'emploi a légèrement diminué depuis 1960; jusqu'en 1970, on peut tabler sur un maintien du niveau des effectifs atteint en 1965 : on admet en effet que les progrès de productivité seront absorbés par l'augmentation de la production et par la réduction de la durée annuelle du travail. Dans les autres industries, la tendance à l'accroissement de l'emploi se maintiendra probablement, mais le rythme d'accroissement pourrait être plus lent au cours de la seconde moitié de la décennie.

Dans les services, l'accroissement de l'emploi est un peu moins prononcé que dans l'industrie, de l'ordre de 1% par an.

En ce qui concerne la durée du travail, celle-ci a déjà été réduite de 5% dans la construction en 1963 et d'environ 5% dans les administrations publiques à partir du 1. 1. 1965. La réduction s'étendra sans doute progressivement aux autres branches. Dès lors, compte tenu également de la tendance à l'allongement des congés déjà annoncée de 1960 à 1965, on peut admettre que de 1960 à 1970, il y aura une réduction du temps de travail effectif d'environ 5% pour l'ensemble de l'économie.

Formation des ressources

Agriculture

L'accroissement de la valeur ajoutée à prix constants de l'agriculture de 1960 à 1970 a été évalué à 10%. Cette évaluation est basée principalement sur les évolutions des productions de froment, de lait, de viande bovine et de viande porcine, qui contribueraient ensemble pour environ 87% au revenu agricole brut en 1960. Toutefois, la tendance au développement de la spéculation animale et vers une agriculture de transformation comporte des limitations, compte tenu de l'importance des investissements requis et des difficultés d'écoulement des produits. Du fait de la réduction de l'emploi, cette hypothèse de production retenue implique un taux d'accroissement moyen de la valeur ajoutée par personne occupée d'environ 4,2% par an.

Industrie

La production industrielle luxembourgeoise est influencée par la production sidérurgique qui, en 1960, contribuait pour environ les deux tiers de la valeur ajoutée de l'industrie proprement dite et pour près de 60% en comptant l'industrie de la construction. Or, le développement de la sidérurgie présente actuellement une tendance à long terme relativement modérée d'environ 2% par an en moyenne, résultant de poussées assez importantes suivies de périodes de stagnation. Par ailleurs, à côté de branches en expansion, l'industrie luxembourgeoise comprend quelques branches dont l'activité ne progresse pratiquement plus ou diminue même (textiles, bois et meuble, transformation des métaux). Toutefois, on peut escompter un développement relativement important pour l'ensemble des industries autres que la sidérurgie en raison d'une part de la forte expansion de quelques industries traditionnelles et d'autre part, de l'installation d'un certain nombre d'entreprises nouvelles dans le cadre de la politique gouvernemen-

tale tendant à favoriser la diversification de la structure industrielle. Ceci explique l'évolution retenue qui comporte un taux moyen de croissance de la production industrielle totale de 3,4% de 1960 à 1970, soit environ 3,6% de 1965 à 1970.

Cette évolution correspond à un taux annuel moyen d'accroissement de la productivité de 2,2% de 1960 à 1970, ce qui suppose un taux d'environ 2,7% de 1965 à 1970. En fait, si l'on tient compte d'une part d'une réduction du temps de travail qui pourrait atteindre 5% de 1960 à 1970 en considérant d'autre part que la perte de production est, en général, moindre que la réduction du temps de travail, ce taux de 2,7% pour l'accroissement de la productivité annuelle de 1965 à 1970, correspondrait à un taux de l'ordre de 3,3% par an pour la productivité horaire moyenne de 1965 à 1970 et de l'ordre de 4,2% pour la valeur ajoutée.

Services

En ce qui concerne les services, il convient de remarquer que les contributions des branches à la valeur ajoutée au coût des facteurs en 1960 se présentaient approximativement de la manière suivante: administrations publiques: 30%, commerces, hôtels, cafés, restaurants: 32%, transports: 20%, propriétés de logements: 9%, banques et assurances: 5%, gens de mainson et autres services: 4%.

La valeur ajoutée retenue pour l'ensemble des services est à l'indice de 133,7 par rapport à 1960, soit environ à l'indice 116 par rapport à 1965.

Il convient de rappeler le problème méthodologique de la mesure de la productivité dans les ser-

vices. En effet, la notion de productivité — valeur ajoutée à prix constants par personne occupée — dans les services est plus délicate à définir que dans l'industrie. En particulier, on a supposé conventionnellement que l'accroissement de productivité dans les administrations publiques pouvait être chiffrée à 0,5% par an. Cette évolution va de pair avec une augmentation de l'emploi se poursuivant à un rythme de 1% par an.

Par ailleurs, les progrès de productivité plus importants semblent devoir être attendus dans le commerce par la concentration et l'extension des self-services, ainsi que dans la branche des banques et des assurances qui, cependant, n'a qu'une importance relative plus faible.

Il n'est pas possible actuellement de fournir une évaluation tant soit peu précise du progrès de la productivité dans le secteur des services dans son ensemble. Compte tenu des hypothèses faites à ce sujet dans les autres pays, on a admis pour le Luxembourg un taux annuel moyen de 1,9% — sujet à révision.

Au total, le produit intérieur brut pour 1970 est ainsi à l'indice 135,3 par rapport à 1960, soit environ 117,2 par rapport à 1965, ce qui correspond respectivement à des taux de 3,1% et 3,2% pour l'accroissement annuel moyen. Le taux moyen d'accroissement annuel du produit par personne occupée est de 2,5% de 1960 à 1970, ce qui correspondrait à environ 2,8% pour la productivité horaire comme cela a été détaillé plus haut.

En résumé, l'évolution du produit intérieur brut se présente comme suit:

Formation du Produit intérieur brut aux prix de 1960

	Valeur ajoutée en Mio. de F. Lux.			Parts en pour-cent			Indices			Taux de croissance annuels moyens		
	1960	1965	1970	1960	1965	1970	65/60	70/65	70/60	65/60	70/65	70/60
Agriculture	1 756	1 839	1 932	7,0	6,4	5,7	104,7	105,1	110,0	0,93	1,0	1,0
Industrie	13 552	15 856	18 931	54,4	55,1	56,2	117,0	119,4	139,7	3,2	3,6	3,4
Services	9 610	11 073	12 849	38,6	38,5	38,1	115,2	116,0	133,7	2,9	3,0	3,0
P.I.B.	24 918	28 768	33 712	100,0	100,0	100,0	115,5	117,2	135,3	2,9	3,2	3,1

Utilisation du produit intérieur brut

La consommation privée est un des agrégats qui se développe avec le plus de régularité. Dans la mesure où les statistiques permettent d'apprécier les évolutions en volume, la consommation privée a présenté une croissance en moyenne légèrement plus rapide que celle du produit intérieur brut. Au cours des années après 1960, le freinage dans l'évolution du produit intérieur brut ne s'est répercuté que partiellement sur la consommation privée. Ainsi par rapport à 1960 l'indice de 139,3 pour la consommation privée, calculé dans une optique à 10 ans, et celui de 135,3 pour le produit intérieur implique en fait un parallélisme dans les évolutions de 1965 à 1970. Le taux de croissance de la consommation par habitant observé de 1960 à 1965 a été main-

tenu de 1965 à 1970. D'où au total une élasticité par rapport au PIB très légèrement inférieure à 1 de 1965 à 1970, mais qui reste supérieure à l'unité pour l'ensemble de la décennie.

La consommation publique comporte les achats nets de biens et de services ainsi que les éléments de la valeur ajoutée des administrations publiques dont les rémunérations, évaluées à leur taux de 1960. Or, dans la comptabilité luxembourgeoise, la valeur ajoutée intervient en 1960 pour 84% dans la consommation publique, les achats nets comptaient donc pour 16%. Ceci est dû en partie au fait que les dépenses militaires en biens et services sont peu importantes. Ainsi s'explique la réduction de la part de la consommation publique à prix constants retenue dans la projection.

La formation brute de capital fixe est un agrégat qui, au Grand-Duché de Luxembourg, a présenté des fluctuations relativement importantes, tout particulièrement au cours des dernières années. De toute façon, son évolution à long terme — à prix constants — est plus rapide que celle du produit intérieur, et l'indice 159,4, en 1970 par rapport à 1960, a été calculé dans cette optique. En fait, étant donné le niveau exceptionnel réalisé avant 1965, cette projection implique un ralentissement d'ailleurs déjà amorcé, les réalisations pour 1965 s'annonçant nettement inférieures à celles de 1964, du fait de la baisse des investissements en équipement. En moyenne, de 1960 à 1970, ce sont les investissements publics qui augmenteront sans doute le plus rapidement, eu égard aux charges des pouvoirs publics en matière

d'infrastructure, d'enseignement et de santé. En revanche, la construction de logements aurait l'évolution la plus lente, les besoins dans ce domaine étant en voie de saturation.

Enfin, pour ce qui regarde le solde extérieur en biens et services, à l'exclusion du tourisme, des projections à prix constants se présentent évidemment d'une manière un peu particulière, notamment dans une projection en termes aussi globaux. Par ailleurs, la situation en 1960 a donné un solde relativement élevé. Il a paru raisonnable de le ramener à titre provisoire à 5,3% du produit intérieur brut, en observant qu'il a été en général moins élevé à prix courants au cours des dernières années.

En résumé, de 1960 à 1970, on aurait une évolution schématisée par le tableau suivant :

Utilisation du produit intérieur brut aux prix de 1960

	1960	1965	1970	Indices			Elasticité par rapport au P.I.B.		
				65/60	70/65	70/60	65/60	70/65	70/60
Consommation privée	14 363	17 140	20 000	119,3	116,7	139,3	1,23	0,975	1,10
Consommation publique	2 521	2 840	3 240	112,7	114,1	128,5	0,83	0,83	0,83
F.B.C.F.	5 458	7 500	8 700	137,4	116,0	159,4	2,21	0,935	1,54
Stocks	- 150	+ 338	0						
Solde extérieur	2 726	950	1 772	34,9	186,5	65,0			
Exportations	21 286	24 780	31 059	116,4	125,3	145,9	1,06	1,42	1,25
Importations	18 560	23 830	29 287	128,4	122,9	157,8	1,74	1,30	1,51
P. I. B.	24 918	28 768	33 712	115,5	117,2	135,3	1,—	1,—	1,—

Nouvelles de la Cour

(mois de juin)

Le 21 juin 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience Son Excellence Monsieur Paul Tremblay, qui Lui a remis les lettres l'accréditant à titre d'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Canada.

*

Le 22 juin 1966, un communiqué du Département du Grand Maréchal de la Cour annonce qu'à l'occasion de la célébration publique de l'Anniversaire de Naissance de Son Altesse Royale le Grand-Duc, des listes d'inscription sont déposées au Palais de Luxembourg et au poste de Gendarmerie du Château de Berg.

*

Le 24 juin 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence

Monsieur José Pinera, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Chili.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Nagib Sadaka, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire du Liban.

*

Le même jour, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Monsieur Afranio de Mello-Franco, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire des Etats-Unis du Brésil.

*

Le 25 juin 1966, Son Altesse Royale le Grand-Duc a reçu en audience de congé Son Excellence Sir Geoffrey Aldington, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Sa Majesté Britannique.

Conseil de Gouvernement

Réunions durant le mois de juin 1966

Au cours du mois de juin 1966, le Conseil de Gouvernement a tenu plusieurs réunions de travail placées sous la présidence de Monsieur Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement.

Le 3 juin 1966, le Conseil de Gouvernement a discuté au sujet de certaines questions en matière d'impôt sur le revenu. Il a ensuite procédé à un échange de vues approfondi sur les problèmes que pose la coordination des lois-cadre d'expansion économique et de promotion des classes moyennes et les textes afférents furent mis au point.

Le Conseil a délibéré encore en matière de promotion dans les ordres nationaux. Il a, de même, discuté un projet réglant les congés des fonctionnaires de l'Etat.

Il a donné son accord à un projet de règlement grand-ducal portant modification de l'article 6 de l'arrêté grand-ducal du 18 juin 1953 portant exécution de l'article premier de la loi du 29 août 1951 concernant l'assurance maladie des fonctionnaires et employés et à un projet de règlement grand-ducal concernant le recrutement et le stage du personnel des cadres supérieurs de l'administration.

En séance du 10 juin 1966, le Conseil de Gouvernement a arrêté les principes permettant de régler définitivement la situation des mentionnaires du premier degré dans les trois corps de l'armée.

Il a ensuite procédé à un échange de vues sur la politique des transports et la normalisation des comptes de la S.N.C.F.L.

Le Conseil a encore délibéré sur l'octroi de la croix de service aux agents de la douane et a discuté d'un projet de loi portant création d'un service de navigation.

Lors de la réunion du 17 juin 1966, Monsieur le Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, a fait rapport sur l'évolution de la politique européenne.

Le Conseil a procédé ensuite à un nouvel échange de vues au sujet de l'octroi de la croix de service aux agents de la douane.

Il a donné son accord à un avant-projet de règlement grand-ducal portant modification des dispositions réglementaires concernant le personnel de l'Office des Assurances Sociales et à un projet de loi portant approbation de la convention concernant la protection de la jeunesse.

Il a encore discuté d'un projet de loi concernant la protection des enfants et des jeunes travailleurs.

Au cours de la séance du 24 juin 1966, le Conseil de Gouvernement a examiné la création d'un fichier central de la population. Il a discuté ensuite de certains problèmes en rapport avec l'installation des institutions et organismes européens.

Le Conseil a enfin procédé à un échange de vues sur une nouvelle organisation des commissariats de districts et sur leur suppression éventuelle. Il a décidé de procéder à des consultations à ce sujet.

Nouvelles diverses

Visite à Luxembourg d'une délégation de la Nouvelle Zélande

M. Werner, Ministre d'Etat et Ministre des Affaires Etrangères a reçu le 22 juin une délégation de la Nouvelle-Zélande présidée par M. Marshall, Vice-Premier Ministre et Ministre du Commerce Extérieur.

Les pourparlers ont essentiellement porté sur l'avancement des négociations tarifaires dans le cadre du Kennedy Round ainsi que sur divers aspects concernant une adhésion future de la Grande-Bretagne au Marché Commun.

Ces pourparlers se sont déroulés dans une atmosphère franche, cordiale et de compréhension réciproque.

A l'issue de ces entretiens, le Gouvernement luxembourgeois a offert un déjeuner en l'honneur de la délégation néo-zélandaise.

M. Fischbach, Ministre adjoint aux Affaires Etrangères, et l'Ambassadeur du Royaume-Uni à Luxembourg, Sir Geoffrey Aldington, accompagnés de part et d'autre par plusieurs hauts fonctionnaires, ont assisté également à ce déjeuner.

*

Echange de télégrammes à l'occasion de la Fête Nationale tunisienne

Son Excellence Monsieur Habib Bourguiba, Président de la République, Tunis

A l'occasion de la Fête Nationale j'adresse à Votre Excellence mes vœux les meilleurs pour son bonheur personnel et pour la prospérité du peuple tunisien. Le peuple luxembourgeois se réjouit avec moi pour recevoir Votre Excellence bientôt à Luxembourg.

(s) Jean

Son Altesse Royale le Grand-Duc Jean de Luxembourg, Luxembourg

J'ai été très touché par l'aimable message de félicitations que Votre Altesse Royale a bien voulu m'adresser à l'occasion de la Fête Nationale. J'en remercie bien vivement Votre Altesse Royale et forme les vœux les meilleurs pour Son bonheur personnel et la prospérité du peuple luxembourgeois. Je saisis cette occasion pour exprimer à Votre Altesse Royale tout le plaisir que j'aurai bientôt à La rencontrer et visiter Son beau pays.

(s) Habib Bourguiba

Président de la République Tunisienne

*

30 Ans au Service de la Cour grand-ducale

Son Excellence Monsieur Alfred Lœsch, Grand Maréchal de la Cour, est au service de la Cour grand-ducale depuis 30 ans.

C'est en effet le 22 juin 1936 que S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch fut nommé Président honoraire de l'Administration des Biens de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte.

Destitué par les Allemands en 1941, prisonnier politique et déporté de 1941 à 1945, S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch fut nommé successivement Chambellan de Son Altesse Royale Madame la Grande-Duchesse Charlotte en 1945, Maréchal de la Cour de Son Altesse Royale, puis Grand Maréchal de la Cour de Son Altesse Royale en 1947. En 1964, S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch, qui est Chancelier de l'Ordre de mérite civil et militaire d'Adolphe de Nassau, Conseiller d'Etat honoraire et Président de l'Œuvre des Pupilles de la Nation, fut nommé Grand Maréchal de la Cour de Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Rappelons que S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch a fait ses études de droit aux Facultés de Strasbourg et de Paris de 1922 à 1925, qu'il passa son examen de Docteur en droit en 1926 et qu'il fut avocat au Barreau de Luxembourg de 1926 à 1941.

Parmi les publications de S. Exc. Monsieur Alfred Lœsch, il convient de citer les ouvrages suivants : La Monnaie de compte en Droit international privé; La Responsabilité de l'Etat-Administrateur; Le Pouvoir réglementaire du Grand-Duc; Le Conseil d'Etat — Comité du Contentieux.

*

Benelux

Le 21 juin 1966, à l'occasion de la manifestation artisanale « Bij de Tijd » le Groupe de travail ministériel Benelux pour les Classes moyennes s'est réuni le 21 juin 1966 dans la Salle du Conseil provincial à Utrecht sous la présidence de M. J. Bakker, Secrétaire d'Etat aux Affaires économiques; étaient présents pour la Belgique : le Comte d'Alcantara, Ministre des Classes moyennes, et pour le Grand-Duché de Luxembourg : M. Marcel Fischbach, Ministre des Classes moyennes.

Au cours de cette réunion, les Ministres ont examiné en premier lieu différentes questions qui font l'objet de rapports écrits de la Commission spéciale pour les Classes moyennes.

Les Ministres ont arrêté les positions à adopter au sein de la C.E.E. par les trois pays du Benelux dans le domaine de la libéralisation de l'établissement et des prestations de services ainsi qu'au sujet de l'harmonisation des impôts sur le chiffre d'affaires dans la mesure où cette question concerne les classes moyennes.

Ils ont approuvé un projet de recommandation concernant l'acceptation réciproque de diplômes en matière de droit d'établissement en vue de faciliter dans les trois pays la libre circulation des indépendants exerçant une profession faisant l'objet d'une réglementation dans le domaine des petites et moyennes entreprises.

Un échange de vues a eu lieu au sujet de l'évolution de la concentration des entreprises dans le commerce de détail dans les pays Benelux et de l'adaptation de la politique des classes moyennes à cette évolution.

Les Ministres ont en outre pris connaissance des initiatives prises en commun par les trois pays du Benelux dans le domaine de l'artisanat d'art et les ont approuvées.

Ils ont enfin procédé à un échange d'informations au sujet d'une série de points d'actualité dans leurs pays respectifs, ainsi qu'au sujet de plusieurs points intéressants les classes moyennes qui font l'objet de discussions dans le cadre d'organisations internationales.

Après la réunion, les ministres ont été reçus par la direction de la Foire d'Utrecht. Monsieur le Ministre Marcel Fischbach a visité les stands des exposants luxembourgeois représentant l'artisanat d'art du Grand-Duché de Luxembourg; il a félicité en outre les jeunes Luxembourgeois participant aux concours artisanaux internationaux.

*

La Population dans le territoire de Benelux

Dans le Bulletin Trimestriel Economique et Statistique 1966-I, édité par le Secrétariat Général de l'Union Economique Benelux, M. W. Van Waelvelde, de l'Institut National des Statistiques, publie une étude sur la population et le logement dans le territoire Benelux. Nous reproduisons ci-après les passages essentiels de cette étude concernant la population au Benelux :

Evolution de la population

La population du Benelux est la plus dense du monde : 330 habitants par km². La densité des populations belge et néerlandaise n'est guère divergente, respectivement 309 et 365 habitants par km², mais le chiffre luxembourgeois est beaucoup plus faible : 128 habitants par km².

L'évolution du chiffre total de la population diffère sensiblement aux Pays-Bas d'une part, et en

Belgique et au Luxembourg d'autre part. De 1880 à 1964, la population néerlandaise est passée de 4 millions à 12,2 millions d'habitants, la population belge de 5,5 millions à 9,4 millions, et la population luxembourgeoise de 210 000 à 330 000 habitants. En quelque 80 ans, le nombre d'habitants a triplé aux Pays-Bas, tandis qu'il s'est accru de 70% en Belgique et de 55% au Luxembourg.

Jusqu'avant la première guerre mondiale, le rythme d'accroissement de la population a évolué à peu près de la même manière aux Pays-Bas et en Belgique : dans la suite, ce rythme s'est notablement accéléré aux Pays-Bas. Alors qu'avant la première guerre mondiale, la population était plus élevée en Belgique qu'aux Pays-Bas, les chiffres de la population se sont progressivement rapprochés après 1914-1918. Vers 1933, le nombre d'habitants était le même dans les deux pays. Depuis lors, les chiffres néerlandais ont continué d'augmenter dans une plus forte mesure, si bien qu'en 1964 la différence entre les Pays-Bas et la Belgique s'élevait à près de 3 millions d'habitants.

Diverses causes ont déterminé cette évolution divergente dans les trois pays. Il est clair tout d'abord, que l'accroissement naturel ou l'excédent de naissances, considéré en fonction de l'évolution différente des naissances et des décès, a joué un rôle déterminant. Par rapport à cet excédent, l'excédent de migrations ne revêt guère ou pas d'importance. Dès le début de ce siècle les taux de natalité et de mortalité sont demeurés respectivement plus et moins élevés aux Pays-Bas qu'en Belgique et au Luxembourg. Au cours des 64 dernières années, les Pays-Bas ont accusé un excédent de naissances de 7,4 millions d'habitants, alors que l'accroissement naturel n'a atteint que 2,4 millions en Belgique et 92 000 habitants au Luxembourg. Durant la même période, les populations belge et luxembourgeoise ont augmenté par un excédent d'immigrations de resp. 352 000 et 2 000 habitants et la population néerlandaise diminué par un excédent d'émigrations se chiffrant à 345 000 personnes. La population totale des pays du Benelux s'est accrue de 9,9 millions d'habitants, et ce quasi exclusivement par suite d'un excédent de naissances (auquel les Pays-Bas ont, à eux seuls, contribué à raison de 7,4 millions).

Les taux de natalité et de mortalité pour la période 1958/1964 n'ont guère changé par rapport à la période précédente 1948/1957 : taux de natalité de l'ordre de 21,1 aux Pays-Bas contre 17,1 en Belgique et 15,9 au Luxembourg; taux de mortalité de l'ordre de 7,7 aux Pays-Bas contre 12,0 en Belgique et 11,8 au Luxembourg.

Il est évident que ces taux de natalité et de mortalité ne constituent pas de critères comparables pour mesurer la natalité ou la mortalité dans les trois pays, étant donné qu'ils sont déterminés dans une large mesure par les écarts entre les pays respectifs dans la structure par âge de la population. Pour comparer la mortalité, il est préférable de se baser pour chaque pays sur le nombre de décès suivant les tables de mortalité des périodes successives en 1.000: des coefficients de mortalité totale de la population au cours de la période correspondante. Ce coefficient

de mortalité exprime les décès parmi une « population stationnaire » et est l'inverse de la durée de vie moyenne à la naissance, multiplié par 1.000.

L'évolution de la mortalité infantile dans les trois pays (exprimée par les décès de moins de 1 an pour 100 naissances vivantes) est également remarquable. Lorsqu'on compare les périodes 1958/1964 et 1900/1909, on constate que la mortalité infantile est actuellement tombée à 13% aux Pays-Bas, 19% en Belgique et 20% au Luxembourg de ce qu'elle représentait dans ces pays au début du siècle. Elle a donc baissé d'une manière à peu près parallèle dans les trois pays. Toutefois, le taux néerlandais de 1,7 pour 100 naissances vivantes demeure de loin inférieur aux taux belge et luxembourgeois qui s'élèvent respectivement à 2,9 et 3,1%.

L'évolution des naissances et des décès a déterminé non seulement le volume de la population actuelle, mais également les changements dans la structure par âge. Depuis 1880 et principalement après la première guerre mondiale, les taux de natalité et de mortalité ont accusé l'un et l'autre une diminution sensible dans les trois pays. On a relevé d'autre part une augmentation de la durée de vie moyenne de la population.

Structure par âge

Dans la structure par âge, de 1880 à 1964, on peut constater que tant en Belgique et au Luxembourg qu'aux Pays-Bas le pourcentage des jeunes dans la population totale a diminué, cependant que le pourcentage des personnes âgées a augmenté. Ces glissements se sont toutefois opérés, dans les trois pays, dans des proportions différentes, si bien qu'on rencontre relativement plus de personnes jeunes aux Pays-Bas et plus de personnes âgées en Belgique et au Luxembourg.

En 1964, le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus était de 9,5% aux Pays-Bas, 12,6% en Belgique et 11,3% au Luxembourg. Par rapport aux années précédentes, ces chiffres dénotent indiscutablement un vieillissement de la population dans les trois pays, toutefois plus important en Belgique et au Luxembourg qu'aux Pays-Bas.

Quant au nombre de jeunes (0-19 ans) il représente 37,9% aux Pays-Bas contre 31,2% en Belgique et 28,4% au Luxembourg. A remarquer toutefois que depuis 1947, par suite d'une légère augmentation du taux de natalité en Belgique et au Luxembourg les pourcentages des jeunes de ces deux pays se sont rapprochés du chiffre néerlandais.

Les pourcentages du groupe intermédiaire (20-64 ans) qui comprend essentiellement la partie productive de la population, ont reculé dans les trois pays. Pour le moment, les taux belge (56,2%) et luxembourgeois (60,3%) sont supérieurs au taux néerlandais (52,6%).

En ce qui concerne la structure par âge de la population illustrée par les pyramides de la population, le graphique néerlandais conserve plus ou moins la forme classique triangulaire, ce qui indique une évolution démographique plus équilibrée, les graphiques belge et luxembourgeois accusent un élar-

gissement au sommet (vieillesse plus accentuée) et un rétrécissement à la base (natalité plus faible).

Il va sans dire que ces divergences dans la structure par âge auront une forte incidence sur l'évolution économique future des trois pays. Les Pays-Bas se trouvent en effet en présence d'un important accroissement des groupes d'âge productif alors que la Belgique et le Luxembourg doivent plutôt s'attendre, dans un proche avenir, à une stabilisation de la population active.

Nombre d'étrangers

Par rapport à la population, le Luxembourg compte le plus grand nombre d'étrangers (13,2%); ensuite viennent la Belgique (4,9%) et les Pays-Bas (1,3%).

Le nombre de Néerlandais en Belgique (50 175) atteint presque le double du nombre de Belges aux Pays-Bas (26 072).

Tant en Belgique qu'au Luxembourg, les Italiens représentent le pourcentage le plus élevé d'étrangers (44% en Belgique et 38% au Luxembourg). En Belgique, les nationalités suivantes sont également représentées en grand nombre : Français (13,5%), Néerlandais (11,1%), Espagnols (3,5%) et Allemands (3,3%). Aux Pays-Bas, les Allemands sont les plus nombreux (16,8% du nombre d'étrangers). Viennent ensuite les Belges (13,7%), les Amboinais (en campements) (13,3%) et les Italiens (7,4%). Au Luxembourg, les nationalités les plus représentées sont, après les Italiens, les Allemands (19,1%), les Belges (12,6%) et les Français (12,1%).

Santé publique

Pour les hommes aussi bien que pour les femmes, la durée de vie moyenne à chaque âge est plus élevée aux Pays-Bas qu'en Belgique ou au Luxembourg.

Nous avons déjà constaté plus haut que si la mortalité infantile a fortement diminué dans les trois pays, elle n'en demeure pas moins beaucoup plus élevée en Belgique et au Luxembourg qu'aux Pays-Bas.

En ce qui concerne la durée de vie moyenne, on note pour les hommes jusqu'à l'âge d'environ 40 ans, une différence de 3 à 4 ans au profit de la population néerlandaise. A 60 ans, cette différence représente encore près de 2 ans, et à 80 ans elle est réduite à 0,7 an.

Pour les femmes, dont les chances de survie sont plus grandes que celles des hommes, l'écart entre la Belgique et les Pays-Bas est moindre et se limite à environ 1 an pour quasi chaque âge pris en considération.

On peut notamment signaler que le cancer et les maladies du cœur font relativement plus de victimes en Belgique qu'aux Pays-Bas (cancer : 259 hommes et 213 femmes par 100 000 habitants de chaque sexe en Belgique contre 200 hommes et 156 femmes aux Pays-Bas; maladie du cœur : 316 hommes et 260 femmes en Belgique contre 266 hommes et 202 femmes aux Pays-Bas).

Ménages

Entre 1947 et 1961, le nombre de ménages s'est accru en Belgique de 2 837 000 à 3 023 000 soit de 6%, tandis que le nombre de ménages et de personnes seules est passé aux Pays-Bas 2 483 000 en 1947 à 3 204 000 en 1960, ce qui représente un accroissement de 29%. Il est évident que la différence du rythme d'accroissement est étroitement liée à la différence d'accroissement de la population des deux pays.

Lorsqu'on examine les répartitions en pour-cent, on constate qu'en Belgique le nombre des petits ménages représente 69% du total, tandis qu'aux Pays-Bas le nombre des personnes seules et des ménages de 2 et 3 personnes n'atteint que 57%. Par contre, pour les ménages de 4, 5, 6 personnes et plus, le chiffre relatif est plus élevé aux Pays-Bas qu'en Belgique. Cette différence est somme toute encore plus grande, puisque aussi bien les ménages collectifs des hospices et autres établissements sont compris en Belgique, comme il est dit plus haut, dans ces catégories de ménages.

Au sujet des changements qui se sont produits entre 1947 et 1961, on notera ce qui suit : en Belgique, le pourcentage des personnes seules et des ménages de 2 personnes a augmenté, notamment par suite du vieillissement de la population. Le pourcentage des ménages de 3 personnes a diminué, tandis que celui des ménages de 4 personnes et plus s'est accru, et ce en partie par suite de la natalité accrue au cours de la période en question.

Aux Pays-Bas, seule le pourcentage des personnes seules et des ménages de 2 personnes a augmenté, tandis que les pourcentages de tous les autres groupes de ménages (3, 4, 5 personnes et plus) ont nettement diminué. Cela est dû non seulement au vieillissement de la population néerlandaise, mais surtout à l'accroissement des jeunes mariages et à une faible diminution de la fécondité au cours de la période 1947-1960.

Quelques caractéristiques de la situation démographique au Grand-Duché

Population totale

L'évolution de la population totale au cours de l'année 1964 a été la suivante :

Population au 31. 12. 1963	325 000 habitants
Excédent des naissances sur les décès	1 372
Solde migratoire	environ 3 000
Population au 31. 12. 1964	env. 330 000 habitants

Un certain nombre de personnes quittent chaque année le territoire sans faire la déclaration de sortie requise. Les chiffres de la statistique des migrations, que l'on trouvera à la fin de cet article, sont donc probablement surévalués en ce qui concerne l'excédent des immigrations sur les émigrations. Cette considération nous a amenés à corriger légèrement les chiffres du solde migratoire et donc de la population à la fin de l'année.

Natalité

5 229 naissances vivantes en 1964

15,8 naissances vivantes pour 1 000 habitants

Le taux de natalité a fortement baissé depuis le milieu du 19^e siècle jusqu'au milieu du 20^e siècle en passant d'un maximum de 37 naissances pour 1 000 habitants à un minimum de 14. Une légère reprise a été constatée depuis 1950.

Si la baisse s'est poursuivie tout au long de la période de 100 ans, il faut néanmoins faire état de deux événements qui marquent des césures. Alors que le taux de natalité était encore de 30% au début du 20^e siècle et de près de 27% en 1913, il tomba à 21% à la suite de la guerre et se maintint à ce niveau jusqu'en 1930. C'est à partir de la grande crise que le taux de natalité descend rapidement vers des niveaux très bas. La reprise constatée à partir de 1950 n'est que modeste. Le taux de natalité du Luxembourg est actuellement le plus bas de la Communauté Economique Européenne. Cette situation tient à un ensemble de facteurs parmi lesquels le régime peu favorable des allocations familiales n'est certainement pas négligeable.

Au point de vue saisonnier on constate une pointe de la natalité en mars et un minimum au mois de novembre.

Quant à la natalité illégitime, elle est de l'ordre de 3% de la natalité totale. Un Luxembourgeois sur 30 environ est un enfant naturel.

Mortinatalité

83 enfants mort-nés en 1964

1,6 pour cent naissances

Le chiffre des enfants mort-nés a fortement diminué depuis la guerre. Alors que le taux de mortinatalité, c. à d. le nombre de mort-nés pour 100 naissances en général, était encore supérieur à 3% entre les deux guerres, il tend aujourd'hui vers un minimum de 1,5%.

Mortalité infantile

156 décès de moins d'un an en 1964

3,0 décès de moins d'un an pour 100 naissances vivantes

Le taux de mortalité infantile — c. à d. le chiffre des décès d'enfants de moins d'un an pour 100 naissances vivantes (donc à l'exception des mort-nés) — a connu une baisse spectaculaire. Alors qu'il dépassait encore 15% au début du siècle, il n'était plus que de 7% à la veille de la deuxième guerre. Des progrès décisifs ont été réalisés depuis la guerre et notamment au cours des dernières années, grâce à la généralisation des accouchements en maternité et aux mesures rigoureuses d'hygiène prises dans les pouponnières. Ainsi on constate des baisses significatives du taux de mortalité infantile de 1946 à 1950, en 1955 et en 1961. En 1949 le taux est passé au-dessous de 5%, en 1956 au-dessous de 4% et en 1961 au-dessous de 3%. On se rapproche ainsi d'un minimum incompressible.

Mortalité générale

3 857 décès en 1964

11,7 décès pour 1 000 habitants

De l'ordre de 20% au début du siècle, le taux de mortalité est tombé à 11% dès après la première guerre et n'a pas dépassé ce minimum vers le bas.

La mortalité est particulièrement forte en hiver et, dans une moindre mesure, en automne. Elle est la plus faible en été.

Age moyen au décès

Au cours de la période de 12 ans sur laquelle porte notre publication (1953-1964), l'âge moyen au décès s'est relevé de deux ans, ce qui atteste bien la réalité de l'allongement progressif de la vie humaine. La durée de vie moyenne des Luxembourgeois est actuellement de l'ordre de 66 ans. Elle est notablement plus élevée pour le sexe dit faible, qui atteint en moyenne 68,5 ans, alors que les hommes ne vivent que 63 ans en moyenne.

Nuptialité

2 172 mariages en 1964

6,6 mariages pour 1 000 habitants

La diminution du taux de nuptialité depuis la guerre pourrait être en relation avec le vieillissement de la population, et peut-être aussi, mais dans une moindre mesure avec l'importance des mouvements migratoires.

Au point de vue saisonnier, les mariages sont particulièrement fréquents en mai et en août, alors qu'ils subissent un minimum en novembre et au cours des deux premiers mois de l'année.

Divortialité

140 en 1964

0,4 pour 1 000 habitants

Presque inexistant au 19^e siècle, les divorces connaissent une véritable explosion après la première guerre : le taux des divorces passe du simple au triple ; une nouvelle flambée se produit après la seconde guerre. Le taux est actuellement de 0,4%. Les divorces sont particulièrement fréquents entre époux de 30-35 ans et après 5 ou 10 ans de mariage. Si on les examine suivant le nombre d'enfants au moment du divorce, on constate une diminution très rapide lorsque le nombre des enfants augmente. Toutefois il existe de nombreux divorces entre époux ayant un ou deux enfants.

Excédent naturel

+ 1 372 en 1964

L'excédent des naissances sur les décès est de l'ordre de 4 pour 1 000 habitants, ce qui signifie que l'accroissement de la population luxembourgeoise est d'environ 1 250 personnes par an en moyenne.

Excédent migratoire

Arrivées : 12 373 Départs : 8 413

Solde migratoire : + 3 960

Ainsi que nous l'avons dit au début, le chiffre des départs est probablement sous-évalué parce qu'un

certain nombre de personnes quittent chaque année le territoire luxembourgeois sans faire la déclaration de départ requise. Nous avons estimé le solde migratoire en 1964 à environ 3 000 personnes.

Les données ci-dessus sont extraites de l'étude intitulée « Statistiques du Mouvement de la Population, Années 1953 à 1965 », publiée par le Service Central de la Statistique et des Etudes Economiques, dans la série « Statistiques Démographiques ».

*

Lorraine - Luxembourg - Sarre

Les 10 et 11 juin 1966, le Forum Européen Fédéraliste Rhin-Moselle et la Maison de l'Europe d'Otzenhausen organisèrent conjointement à Mondorf-les-Bains un colloque international, traitant des « Perspectives économiques de la région Lorraine — Sarre — Luxembourg », auquel prirent part les cadres de l'industrie et de l'économie de cette région.

De nombreuses personnalités luxembourgeoises du monde économique assistèrent aux travaux de ce colloque, au cours duquel différents orateurs luxembourgeois, lorrains et sarrois firent des exposés sur des problèmes intéressant plus particulièrement le triangle Lorraine — Sarre — Luxembourg.

Le 10 juin, les participants au colloque de Mondorf furent les invités à dîner de M. Antoine Wehenkel, Ministre de l'Economie Nationale, du Budget et de l'Energie, qui était entouré à la table d'honneur de M. Eugène Hutmacher, Ministre des Affaires Economiques, des Transports et de l'Agriculture de la Sarre, M. Helmut Bulle, Ministre des Travaux Publics et de la Construction de la Sarre, et de M. Raymond Vouel, Secrétaire d'Etat à la Santé Publique. A cette occasion, M. Antoine Wehenkel prononça une allocution dont nous reproduisons ci-après quelques passages essentiels :

Le Parlement Européen approuve le rapport Birkelbach et entame la discussion du rapport Bersani. Une étude fouillée, contenant les travaux de trois groupes d'études attelés depuis 1962 à l'examen de la politique régionale dans la CEE, est rendue publique en 1966. Et voici que le premier rapport sur la politique économique à moyen terme fait connaître un premier catalogue de principes et de moyens d'action sur le plan régional. Je me permettrai d'en parler deux à jour, puisqu'il faut choisir en toutes choses. La politique régionale ne peut être menée isolément, ni sur le plan national ni sur le terrain communautaire.

En France, il est question de schémas directeurs, de la régionalisation du Plan, le Mezzogiorno italien fait l'objet d'initiatives nationales et communautaires, la Belgique renforce son arsenal législatif de 1959 au profit des régions charbonnières en déclin, la politique régionale est prise en considération dans le premier plan de développement économique et social de l'Espagne et le Luxembourg s'appête à renouveler et à enrichir sa loi d'expansion économique du 2 juin 1962.

Aussi, constate-t-on que la prise de conscience du phénomène se fait nette et que la disposition d'esprit devient favorable pour des solutions.

Malgré cette évolution, j'estime qu'il est bon de ne pas donner dans des équivoques, qui, en matière de régionalisme comme dans d'autres domaines, ont la vie tenace.

Aussi, n'est-elle pas un remède exclusif et breveté contre les maux que la politique générale n'a pu vaincre.

Dans l'optique nationale, la politique régionale s'intègre dans une politique active de croissance et de stabilité.

Ce tableau de bord permet, ou devrait normalement permettre le maniement d'une série d'instruments d'ordre fiscal, monétaire, conjoncturel, structurel, social et autres.

Sur le plan communautaire, il serait erroné d'établir des priorités entre les différents instruments mis à la disposition par les traités d'intégration européenne, qui, suivant le degré de maturation et l'intensité du comportement communautaire, sont à manier à bon escient, tantôt sélectivement, tantôt conjointement.

La politique régionale découle logiquement de la notion d'intégration, puisqu'on ne voit pas que les agents économiques assistent impuissants à l'aggravation des disparités qu'ils sont appelés à égaliser dans une certaine mesure, pour d'importants motifs d'ordre économique et social.

Une deuxième équivoque se retrouve quelquefois dans des affirmations nuancées, tendant à dire que le régionalisme est destiné à prendre la relève de l'intégration.

Hervé Lavenir a consacré à cette question trois articles étincelants, parus au « Monde » en août 1964.

Je n'en partage pas intégralement les idées développées avec verve et logique, mais prêtant à discussion dans la mesure où on tente de jeter le pont entre l'économique et le politique.

L'éclosion en communautés régionales n'est pas contraire à l'unification.

La décentralisation ne freine pas le mouvement vers l'intégration et l'unité.

L'aménagement de relais, la répartition de responsabilités à définir, le décloisonnement régional sont salutaires dans la mesure où l'on observe les règles du jeu et les mécanismes du traité. Ils sont saufs, aussi en dehors d'un centre de direction gigantesque et fortement structuré et doué d'une machine lourde et fort difficile à faire fonctionner.

Tout est affaire de dosage et d'équilibre. Si cependant l'étiquette régionale est utilisée à des fins de dilution — et elle s'y prête — il faut dénoncer l'équivoque, sans plus.

Permettez-moi encore — et c'est le quatrième ordre d'idées sérieuses que je désire aborder à la fin de ce banquet excellent — de dire quelques mots sur la région naturelle que constitue le triangle Sarre — Lorraine — Luxembourg.

Puisque d'un côté le Dr. Hubertus Rolshoven a élaboré l'année passée un inventaire exhaustif des

ressources économiques de la grande région et qu'il est à prévoir que l'un ou l'autre orateur désigné y reviendra lors de la séance de demain, je me bornerai à faire quelques brèves considérations. L'étendue du triangle lourd Sarre — Lorraine — Luxembourg, avec ses 16 000 qkm est comparable à la Ruhr. Le triangle reste cependant l'éternel second et cela en raison du cloisonnement des frontières.

La puissance économique d'un marché de 3 millions de consommateurs doit se développer. Des réflexions communes doivent être entreprises et on doit souhaiter qu'elles soient favorisées dans le cadre d'une politique régionale commune amorcée à Bruxelles.

Nous avons tous le devoir de prendre conscience des facteurs de freinage qui se sont manifestés jusqu'ici, de considérer en commun des projets d'investissements, d'accélérer en commun l'expansion et de prendre résolument le pli d'aller plus loin, de réfléchir au-delà des frontières.

Nous sommes également appelés à prendre conscience des problèmes d'ordre structurel qui nous concernent tous.

Celui de la régression des mines de fer est d'une brûlante actualité et nous est commun. L'évolution de la sidérurgie et de l'énergie nous confrontera également avec des problèmes qu'il est bon de résoudre dans la coopération.

Le colloque de Mondorf-les-Bains aura été un brillant succès si la prise de conscience de ces différents aspects devient plus nette, plus contraignante.

Le colloque sur l'intégration économique de la Lorraine, de la Sarre et du Luxembourg conclut ses travaux le 11 juin. Il a été décidé à cette occasion de créer une commission permanente de neuf membres (trois pour chacune des régions), en vue d'étudier l'application concrète de la politique régionale de la C.E.E. Cette commission préparera un dossier d'études sur les actions à mener pour un aménagement rationnel du triangle Lorraine — Sarre — Luxembourg, dossier qui sera ensuite présenté à la Commission de la Communauté Economique Européenne.

*

Relations commerciales UEBL - Allemagne

La Chambre de Commerce belgo-luxembourgeoise-allemande vient de publier un rapport sur les relations commerciales entre l'Union Economique belgo-luxembourgeoise et la République Fédérale d'Allemagne.

Selon ce rapport, l'accroissement en valeur des échanges entre les trois pays en 1965 s'est élevé à 19,6% au-dessus des échanges de l'année précédente. Ces échanges auraient atteint un plafond de quelque 11 milliards de DM et ont été d'environ 1,8 milliard de DM supérieurs à ceux réalisés en 1964.

La majeure partie de cette progression a été due aux exportations belgo-luxembourgeoises. Celles-ci ont augmenté de 25,8% par rapport à 1964, alors que les fournitures allemandes n'ont progressé que de 13,6%. Des deux côtés, cet accroissement concerne

surtout les produits manufacturés et les produits alimentaires.

En valeur cependant, les produits alimentaires importés d'Allemagne jouent un rôle insignifiant, tandis que les exportations de l'industrie alimentaire sont de 300% supérieures aux fournitures allemandes.

En chiffre, les exportations de l'U.E.B.L. vers la République fédérale ont passé de 4 305 millions de DM en 1964 à 5 416 millions de DM en 1965. Les fournitures allemandes à l'Union économique ont passé de leur côté de 4 878 millions de DM en 1964 à 5 558 millions de DM fin 1964.

Ces chiffres traduisent pour l'Union économique un déficit de 142 millions de DM contre 573,9 millions de DM fin 1964.

Si l'on considère toutefois les importations et exportations invisibles, l'U.E.B.L. a, pour la première fois depuis 1959, enregistré un solde qui se chiffre à 369 millions de DM.

Selon l'avis de la Chambre Debelux, le développement des échanges entre les trois pays ainsi qu'avec les autres partenaires de la Communauté économique, s'avère particulièrement favorable et la conjoncture pour l'année en cours s'annoncerait également sous de bons auspices.

*

Parc de véhicules automobiles au Grand-Duché

Catégories	Situation au	
	1. 6. 66	1. 6. 65
1. Voitures particulières	63 145	57 771
2. Voitures commerciales	1 684	841
3. Moto-coupés à 4 roues	38	34
4. Camionnettes	6 417	6 194
5. Camions ¹⁾	3 951	3 991
6. Autobus, autocars . .	456	411
7. Tracteurs agricoles .	8 684	8 228
8. Tracteurs industriels .	52	45
9. Tracteurs de véhicules articulés . . .	341	334
10. Machines automotrices	493	416
11. Moissonneuses-batteuses	1 324	1 047
12. Motocyclettes	7 988	8 736
	94 573	88 048

¹⁾ Poids total maximum autorisé de 3500 kg et plus.

*

Réunion européenne des P.T.T. à Luxembourg

Un groupe de travail de la Confédération européenne des administrations des postes et des télécommunications (C. E. P. T.) s'est réuni à Luxembourg, les 9 et 10 juin. Ce groupe, composé de délégués alle-

mands, autrichiens, belges, français, luxembourgeois, suédois et suisses, eut pour tâche d'élaborer des recommandations en vue de la réalisation future des timbres-poste « Europa ». Ces recommandations, après avoir été soumises pour approbation à la prochaine assemblée plénière de la C. E. P. T., seront appliquées pour la première fois à l'émission des timbres-poste « Europa » de 1969. La réunion du groupe de travail fut présidée par le Luxembourg.

*

L'inauguration du Monument aux Morts d'Echternach

Le 12 juin 1966 a eu lieu à Echternach, en présence de nombreuses personnalités, des délégations des différentes associations et organisations patriotiques ainsi que de la population, la cérémonie d'inauguration du monument aux morts de la Ville d'Echternach.

La cérémonie débuta par une allocution de M. Joseph Relles, Bourgmestre d'Echternach, dont nous reproduisons ci-après un passage essentiel :

« Ce qui unit un peuple, ce ne sont pas tellement ses frontières, ce n'est pas non plus sa langue, c'est son histoire. C'est ce long cortège d'événements faits de joies et de souffrances, d'efforts, de succès ou bien d'échecs ; c'est l'histoire de ceux qui ont vécu ensemble et dans le bien et dans le mal. Et c'est le souvenir de ceux qui, humbles ou brillants, ont forgé ce peuple et sont aujourd'hui invisibles. Les morts d'un peuple!

Si le monument qu'Echternach dédie à ses morts de la tragédie de 1940-1945 n'a pu être inauguré que 21 ans après la guerre, c'est que l'idée, les plans, l'emplacement, le financement de la construction ont rencontré maints obstacles. Grâce surtout aux efforts des bourgmestres Robert Schaffner, Gusty Elsen et du Conseil municipal actuel, des architectes et du concours de la Commission des Sites et Monuments et de la population echternachoise, il a été possible de construire un monument qui, à l'ombre du rempart de l'église St Pierre et Paul, témoigne par ses formes sobres mais résistantes de la volonté d'un souvenir durable.

Destiné à être une pierre tombale pour tous, particulièrement pour ceux qui n'en ont jamais eu, ce monument est un témoignage permanent d'un temps qui connut les pires exactions, les crimes les plus odieux.

La haine n'habite plus nos cœurs, mais nous n'oublierons jamais. A la jeune génération et aux générations futures nous transmettons ces souvenirs, ce respect et cette gratitude envers ceux qui nous étaient les plus chers. Qu'elles se souviennent et qu'elles restent vigilantes! Ce n'est qu'à ce prix qu'il n'y aura plus de funestes désastres et que les peuples parviendront, par-dessus leurs frontières, à s'entendre dans l'amour et le respect de chacun. »

Ce fut ensuite M. Robert Schaffner, Vice-Président de la Chambre des Députés, Délégué des organisations patriotiques, qui prit la parole pour retracer

les principaux faits d'armes de la résistance luxembourgeoise au cours de la dernière guerre mondiale.

« Ce n'est que par fragments et dans des publications sans lien étroit entre elles que jusqu'à ce jour l'histoire de la Résistance luxembourgeoise est écrite. Il nous manque l'ouvrage unique et complet qui pourrait nous faire revivre ces années d'humiliations et de terreur, d'abnégation et de courage. Le temps presse pour que nous possédions une œuvre où contemporains et générations futures à la fois puissent retrouver l'image fidèle d'une des époques les plus douloureuses et héroïques de notre histoire.

Déjà par l'aide qu'ils apportèrent dès le début des hostilités aux combattants français et aux aviateurs anglais, les passeurs et filiiéristes, dans leur spontanéité, allaient prouver qu'un petit peuple n'allait pas attendre les épreuves décisives pour affirmer sa volonté, pour instinctive qu'elle fut primitivement à résister à l'agresseur. Le calvaire de la Compagnie de Volontaires, le développement rapide de la propagande clandestine allaient affirmer cette détermination résolue. Le 10 octobre 1941 le résultat du référendum sur l'appartenance nationale apporta au Gauleiter sa première grande défaite: plus de 90% de la population manifesta avec éclat, malgré la pression abusive des nazis, sa fidélité à la patrie luxembourgeoise. La revanche du monstre Simon fut terrible. En proclamant, le 30. 8. 1942, avec la morgue du seigneur aryen, l'enrôlement de force dans les armées allemandes hitlériennes de notre jeunesse, il ajouta à tous ses odieux méfaits le crime!

Il semble aujourd'hui inimaginable qu'un cerveau puisse inventer pareille torture diabolique: forcer contre leurs plus profondes convictions les jeunes de 17 à 22 ans dans un uniforme de haine et les envoyer à une mort dont le tragique le dispute à l'absurde.

Le lendemain de cette proclamation, le plus petit pays sous le joug de la botte nazie déclencha la grève générale. Tous se mirent debout spontanément, se levèrent comme un seul homme pour relever le défi. Les nazis noyèrent dans le sang une révolte dont notre histoire n'a pas d'exemple pareil. La Gestapo, les tribunaux d'exception, le fameux «Standgericht» entrèrent en action. Déportation des étudiants à Stahleck, emprisonnements, exécutions capitales. C'est par centaines que les patriotes durent prendre le chemin du camp de concentration le plus proche, celui de Hinzert, de sinistre mémoire.

La Résistance pourtant se réorganisa, s'agrandit. Au front, dans les prisons, dans les camps de concentration et de déportation la solidarité entre Luxembourgeois de toutes classes et de toutes opinions gorga un lien qui devait permettre à maints de survivre et de sortir victorieux d'un combat intérieur inouï pour persévérer à croire à la possibilité d'une libération définitive de la patrie. Nul doute, si l'Allemagne hitlérienne avait gagné cette guerre, personne de ceux qui souffraient en exil, n'en serait jamais revenu!

Oublier la souffrance et la lutte de ces milliers de résistants, de maquisards, de « concentracionnaires » et d'enrôlés de force, le courage de tout un peuple,

serait renoncer à nous-mêmes, renoncer à un combat perpétuel pour la dignité et la liberté de l'homme.

21 ans après la Libération nous ne jouissons pas encore de la liberté comme nous l'eussions souhaité. Autour de nous par le monde le bruit des armes ne s'est pas encore tu, des hommes ont faim et des enfants meurent de faim.

Le monument que nous inaugurons aujourd'hui doit nous rappeler que des hommes toujours auront besoin d'autres hommes pour les préserver d'injustices et de la misère, que le mot de « LIBERTÉ » s'écrit avec majuscules et qu'il faut des sacrifices

pour garder jalousement ce que nous avons de plus précieux. »

Après que le monument fut dévoilé par une pupille de la Nation et un délégué de l'Association des Parents des victimes de la guerre, M. Pastoret, curé-doyen d'Echternach et M. Bultz, Grand Rabbin de Luxembourg, procédèrent à la bénédiction du monument sur lequel figure l'inscription suivante:

« TRUCI DE RUINA ERECTA URBE VITIMIS NOVATA SACRATUR ARX » (Relevé de ses ruines effroyables, la Ville dédie à ses morts ce rempart restauré).

Le Mois en Luxembourg

(mois de juin)

- 2 juin : A l'ancien Théâtre municipal à Luxembourg, l'Amicale d'Auschwitz invite à une projection de films.
- A Luxembourg a lieu l'ouverture du Congrès de l'Association Française de Limnologie, en présence de M. le D^r T-T Macan, Secrétaire Général de l'Association de Limnologie (Grande-Bretagne) et de M. Paul Vivier, Président de l'Association Française.
- Au Foyer Européen à Luxembourg a lieu une soirée de conférences et de films, placée sous le thème : « 1200 ans d'histoire monastique en Lorraine ». Le conférencier est M. Tribout de Morembert, Conservateur des archives de Metz.
- 4 juin : En l'église paroissiale de Bonnevoie, la chorale mixte du Conservatoire de Luxembourg donne un concert spirituel.
- Au Théâtre municipal à Luxembourg, le « Théâtre des Deux Anes » de Paris présente un programme avec ses meilleurs chansonniers.
- A Luxembourg a lieu le banquet traditionnel des « Amitiés Italo-Luxembourgeoises », à l'occasion de la Fête Nationale italienne.
- A Esch-sur-Alzette, la Société des Sciences Médicales du Grand-Duché de Luxembourg, avec le concours de la Faculté de Médecine de Louvain, organise des « Journées d'Enseignement Post-Universitaire ».
- 9 juin : S. A. R. le Grand-Duc visite l'usine « Euroflor » à Wiltz.
- A Esch-sur-Alzette a lieu l'inauguration officielle du réseau de gaz du syndicat « Sytrogaz ».
- 11 juin : Au Cercle Municipal à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du photographe Jacques Bohler.
- Dans le cycle des conférences communales, organisées par le Ministère de l'Intérieur et l'Association des Villes et Communes Luxembourgeoises, les représentants de 116 communes du pays discutent de la protection de la nature et du plan d'aménagement.
- A l'occasion de l'anniversaire de Sa Majesté la Reine de Grande-Bretagne, S. Exc. M. l'Ambassadeur britannique au Luxembourg donne une réception à l'Ambassade.
- 12 juin : A Luxembourg a lieu l'inauguration de la ligne aérienne Luxembourg-Bulgarie.
- A Esch-sur-Alzette a lieu le vernissage de l'exposition du « Groupe 63 ».
- 13 juin : Au Musée de l'Etat à Luxembourg a lieu le vernissage d'une exposition d'armes anciennes.
- 15 juin : En l'église paroissiale de Bonnevoie, M. Louis Thiry de Metz, donne un récital d'orgue.
- A Echternach, le « Rutgers University Glee Club » donne un concert vocal.
- 16 juin : Au Foyer Européen à Luxembourg, les « Amitiés Italo-Luxembourgeoises » présentent, sous les auspices de l'Ambassade d'Italie, des films d'art italien, consacrés à des artistes du XV^e siècle, une des périodes les plus riches de la peinture italienne.
- A Ettelbruck a lieu l'inauguration du nouveau pavillon de l'hôpital psychiatrique.
- 19 juin : A Luxembourg, M. Pierre Werner, Ministre d'Etat, Président du Gouvernement, remet des décorations de l'Ordre de la Résistance à d'anciens résistants.
- 20 juin : Au Théâtre municipal à Esch-sur-Alzette, le « Théâtre de la Cité », de Villeurbanne, présente la comédie « Le Tartuffe » de Molière.

24 juin : A la Galerie des Arts à Luxembourg a lieu le vernissage de l'exposition du peintre Raphaël Pricert, de Paris.

26 juin : Au Théâtre municipal à Luxembourg, le Comité Interconfessionnel Luxembourg invite à un concert de musique spirituelle juive et chrétienne.

A Ettelbruck est célébré le traditionnel « Rememberance Day », avec la participation de trou-

pes américaines, anglaises, belges, françaises, néerlandaises et luxembourgeoises.

27 juin : Au Cercle Municipal a lieu le vernissage de l'exposition du peintre belge Jacques Mathus.

Au Centre Baha'ie à Luxembourg, M^{me} Marianne Little parle sur « La liberté religieuse ».

30 juin : Au Musée de l'Etat à Luxembourg, le « Madrigal de Luxembourg » donne un concert vocal.